



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**Rapport de performance 2014 de mise en œuvre des
recommandations issues de l'Examen Périodique
Universel (EPU) et des organes de traités**

Mars 2015

Table des matières

Sigles et abréviations.....	vi
Introduction	1
1. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	2
1.1. Les recommandations issues de l'examen périodique universelle (EPU).....	2
1.2. Les recommandations issues des organes de traités	3
1.2.1. Les recommandations majeures issues des rapports initiaux sur les 1er et 2eme Protocoles facultatifs à la CDE concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.....	3
1.2.2. Les recommandations majeures issues du rapport initial sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :.....	3
1.2.3. Les recommandations issues du rapport initial sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille :.....	4
1.2.4. Les recommandations issues des rapports cumulés constituant le 12ème au 19ème rapport périodique sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale :	5
2. RESULTATS ATTEINTS	6
2.1. Objectif stratégique 1 : renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains	6
2.1.1. Objectif spécifique 1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments	6
2.1.1.1 La ratification de la convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	6
2.1.1.2 La ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.....	7
2.1.1.3. L'amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains	7
2.1.1.4. L'adoption de la loi portant protection de l'enfant	7
2.1.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales.....	7
2.1.2.1. La facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques	7
2.1.2.2. La présentation des rapports dus aux organes de traités	7
2.1.3. Objectif spécifique 3 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU.....	8
2.1.3.1. La présentation et l'appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés.....	8
2.1.3.2. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.....	8

2.2. Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité.....	9
2.2.1. Objectif spécifique 1 : renforcer la démocratie et l'Etat de droit :.....	9
2. 2. 1. 1. La lutte contre la corruption au sein de la justice	9
2.2.1.2. L'opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire	9
2.2.1.3. La poursuite de la déconcentration de la justice par l'ouverture de nouvelles juridictions ;.....	9
2.2.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques	10
2.2.2.1. L'appui au fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des comptes).....	10
2.2.3. Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre l'impunité.....	10
2. 2. 3. 1. Le renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso	10
2.3. Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains	10
2.3.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains.	10
2. 3.1.1. La promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois	10
2. 3. 1.2. La sensibilisation des populations sur le civisme.....	11
2.3.1.4. La révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries	11
2.3.1.5. La création et l'opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits.....	12
2.3.1.6. L'amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement d'actes d'état civil.....	12
2.3.1.7. L'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité	12
2.3.1.8. L'amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base.	12
2.3.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains.	13
2.3.2.1. Le renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la Commission nationale des droits humains (CNDH)	13
2.3.2.2. Le renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile.....	13
2.3.2.3. L'application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat	13

2.3.2.4. Le renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées.....	14
2.3.2.5. L’humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux.....	14
2.3.3. Objectif spécifique 3 : Renforcer l’éducation et la formation aux droits humains	14
2.4. Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains.....	15
2.4.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer l’effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l’enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants	15
2.4.1.1. La promotion et la protection des droits de la femme et de la jeune fille.....	15
2.4.1.2. La sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre	15
2.4.1.3. L’intensification de la lutte contre l’exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	15
2.4.1.4. La sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés) ;	16
2.4.1.5. L’adoption d’un Code de protection de l’enfant	16
2.4.1.6. L’adoption et la vulgarisation de la loi sur la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	16
2.4.1.7. Le renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte contre le travail des enfants.....	16
2.4.1.8. L’intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	16
2.4.1.9. Le renforcement de l’effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso ;	17
2.4.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer l’effectivité des droits économiques, sociaux et culturels	17
2.4.2.1. L’amélioration de l’accès universel à l’éducation notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB ;	17
2.4.2.2. La mise en œuvre effective du programme national d’accélération de l’alphabétisation (PRONAA) et des campagnes spéciales d’alphabétisation.....	17
2.4.2.3. Le renforcement des politiques de gratuité dans l’enseignement primaire et post-primaire	18
2.4.2.4. L’accélération de la création d’emplois au profit des jeunes	18
2.4.2.5. Le renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes ; A renseigner	18
2.4.2.6. La relecture et la mise en œuvre de la politique nationale de l’emploi (PNE) ; A renseigner	18
2.4.2.7. Le renforcement de l’auto-emploi dans le secteur informel ; A renseigner	18
2.4.2.8. Le renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural	18

2.4.2.9. L'amélioration de l'accès aux services de santé pour tous.....	19
2.4.2.9. Le renforcement des mesures de prévention.....	19
2.4.2.10. Le renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction	
19	
2.4.3. Objectif spécifique 3: Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques :	19
2.4.3.1. Amélioration de la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	19
2.4.3.2. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées	20
2.4.3.3. Le renforcement des visites d'inspection des lieux de détention et le renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires.	20
2.4.3.4. L'adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées.	20
3. BILAN FINANCIER.....	20
4. CONTRAINTES DE REALISATION	21
5. DEFIS ET RECOMMANDATIONS.....	22
5.1. Défis	22
5.2. Recommandations	22
CONCLUSION.....	23

Sigles et abréviations

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AMU	: Assurance Maladie Universelle
AN	: Assemblée Nationale
ASCE	: Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat
CADHP	: Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDH	: Conseil des Droits de l'Homme
CEBNF	: Centre d'Education de Base Non Formelle
CEDDH	: Centre d'Ecoute et de Documentation sur les Droits Humains
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEO	: Centre d'Ecoute et d'Orientation
CICR	: Comité International de la Croix rouge
CM	: Centre Médical
CNDH	: Commission Nationale des Droits Humains
CNE	: Conseil National de l'Enfance
CNVS	: Comité National de Vigilance et de Surveillance
CRVS	: Comité régional de Vigilance et de Surveillance
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DCP	: Droits Civils et Politiques
DESC	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
DRTSS	: Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
EDH	: Education aux Droits Humains
ENEP	: Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
ENS/UK	: Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
EPU	: Examen Périodique Universel
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
GSP	: Garde de Sécurité Pénitentiaire
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IAC	: Instituteur Adjoint Certifié
INDH	: Institution Nationale des Droits de l'homme
MACO	: Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou
MAECR	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MARHASA	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MFPTSS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MGF	: Mutilation Génitale Féminine

MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MJDHPC	: Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi
MME	: Ministère des Mines et de l'Energie
MPFG	: Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MS	: Ministère de la Santé
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OSC	: Organisation de la Société Civile
PDSEB	: Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PGC	: Prévention et Gestion des Conflits
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PRONAA	: Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
PSCE/JF	: Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SEC	: Service de l'Etat Civil
SP/CNLPE	: Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre la Pratique de l'Excision
TA	: Tribunal Administratif
TD	: Tribunal Départemental
TGI	: Tribunal de Grande Instance

INTRODUCTION

Conformément à ses engagements internationaux en matière des droits humains, le Burkina Faso a, au cours de l'année 2013, présenté à des organes internationaux, des rapports relatifs à la situation des droits humains. Il s'agit notamment du rapport présenté à l'occasion du 2^{ème} passage du Burkina Faso à l'EPU, des rapports initiaux sur le 1^{er} et le 2^{ème} Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), des rapports initiaux sur la Convention contre la torture et sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, des rapports cumulés constituant les 12^{ème} au 19^{ème} rapports périodiques sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale.

Ces rapports ont fait l'objet de recommandations en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le pays. Par ailleurs, le Burkina Faso a pris un certain nombre d'engagements volontaires notamment à l'occasion de sa candidature pour un second mandat au sein du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et lors de son 2^{ème} passage à l'EPU.

Dans la perspective d'assurer une meilleure mise en œuvre de ces recommandations et des engagements volontaires, un plan d'actions couvrant la période 2014-2017 a été adopté. Le plan d'actions prévoit l'élaboration de rapports annuels de mise en œuvre des recommandations dans le souci d'un meilleur suivi de l'exécution des activités. Le présent rapport fait le point des activités réalisées par l'ensemble des acteurs au titre de l'année 2014.

Néanmoins, il convient de rappeler que depuis l'adoption du document final de l'EPU du Burkina Faso, le 18 septembre 2013, certaines activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ont été réalisées. Ce document fera l'état de l'ensemble des actions menées depuis le second passage du Burkina Faso à l'EPU et servira de base pour l'élaboration du rapport national à mi-parcours de l'EPU en 2015.

La réalisation des activités prévues au titre de l'année 2014 a été, sans nul doute, affectée par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a perturbé le fonctionnement de l'administration publique et des institutions. Cette situation a conduit à la non réalisation ou à l'exécution tardive de certaines activités. Toutefois, la Transition politique amorcée à la suite de l'insurrection populaire ouvre la perspective d'une nouvelle aire de démocratie, justice et protection des droits humains. L'adoption du Plan d'actions par le Gouvernement de la Transition le 7 janvier 2015 donne l'assurance d'une poursuite des actions envisagées. Le

contexte national marqué par un renouveau démocratique favorisera, sans nul doute, la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité dont les objectifs s'inscrivent en droite ligne dans les aspirations profondes du peuple burkinabè exprimé lors de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2015.

L'élaboration du présent rapport s'est faite de manière participative et inclusive à travers la mise en place d'un comité de rédaction qui a travaillé sous la supervision du Comité national de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Au cours de ce processus, il s'est agi d'identifier les activités programmées depuis l'adoption du rapport final, le 18 septembre 2013, de collecter les données auprès des ministères et institutions responsables de leur mise en œuvre, et enfin de traiter les informations recueillies.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- le rappel des recommandations ;
- les résultats atteints ;
- le bilan financier ;
- les contraintes de réalisation ;
- les défis et recommandations.

1. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations objet du plan d'actions concernent soit les droits humains de façon générale soit une catégorie de droits protégés par un traité spécifique.

1.1. Les recommandations issues de l'examen périodique universelle (EPU)

Au total, 165 recommandations ont été formulées à l'endroit du Burkina Faso, parmi lesquelles 138 ont été acceptées dont 5 considérées comme déjà mises en œuvre. Les recommandations acceptées de l'EPU ont été synthétisées en 43 points et sont en substance relatives:

- au renforcement du dispositif juridique : ratification de traités internationaux et adoption de textes juridiques internes (adoption d'un Code de protection de l'enfant conforme à la CDE) ;

- à la promotion des droits civils et politiques ;
- à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels ;
- à la promotion des droits catégoriels ;
- à la promotion du droit à un environnement sain ;
- au renforcement du dispositif institutionnel ;
- à la poursuite de l'introduction de l'EDH dans les curricula à tous les niveaux d'enseignement ;
- à la promotion du civisme et de la citoyenneté responsable.

1.2. Les recommandations issues des organes de traités

1.2.1. Les recommandations majeures issues des rapports initiaux sur les 1er et 2eme Protocoles facultatifs à la CDE concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Ces recommandations sont entre autres :

- prendre les mesures nécessaires pour garantir la coordination efficace des mesures de mise en œuvre des deux Protocoles facultatifs, y compris avec les agences décentralisées ;
- redoubler d'efforts pour diffuser largement les principes et dispositions des Protocoles facultatifs ;
- créer un mécanisme permettant de collecter des données exhaustives et désagrégées dans tous les domaines liés à la mise en œuvre des Protocoles facultatifs ;
- garantir l'égalité de traitement entre garçons et filles dans les écoles militaires ;
- poursuivre et intensifier les actions menées en vue d'établir un système national d'enregistrement gratuit des naissances pour tous les enfants.

1.2.2. Les recommandations majeures issues du rapport initial sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :

Les recommandations formulées sont entre autres :

- accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser les actes de torture de manière autonome ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer qu'en droit et dans la pratique, toute personne privée de liberté bénéficie, dès le début de la garde à vue, de toutes les garanties juridiques fondamentales ;
- s'assurer que la Commission nationale des Droits humains dispose des ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de son mandat, en conformité avec les Principes de Paris ;
- prendre des mesures appropriées pour garantir et protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire et assurer son bon fonctionnement ;
- prendre les mesures appropriées pour que toutes les allégations de torture ou de mauvais traitement fassent sans délai l'objet d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales ;
- mettre en place le mécanisme national de prévention de la torture en application du protocole facultatif ;
- redoubler d'efforts pour combattre les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes ;
- accroître les efforts pour assurer le bon fonctionnement du système de justice pour mineurs, à travers l'allocation des ressources humaines et financières suffisantes et la formation d'un personnel qualifié ;
- prendre les mesures appropriées pour que cessent les attaques populaires et lynchages ;
- renforcer les programmes de formation sur la Convention contre la torture au profit des forces de défense et de sécurité, des juges, des procureurs, des avocats, du personnel médical et pénitentiaire.
- envisager de faire les déclarations prévues aux articles 21 et 22 de la Convention.

1.2.3. Les recommandations issues du rapport initial sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille :

Les recommandations sont notamment :

- faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention ;

- ratifier la Convention n° 189 de l'OIT et fixer un délai précis pour cette ratification ;
- accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration ;
- intensifier les efforts pour dispenser systématiquement des formations obligatoires sur le contenu et l'applicabilité directe de la Convention à l'ensemble des fonctionnaires amenés à travailler avec des travailleurs migrants ;
- veiller à ce que tous les travailleurs migrants, en particulier les travailleuses migrantes employées comme domestiques, aient accès à des mécanismes efficaces pour porter plainte contre ceux qui les exploitent et violent leurs droits ;
- intensifier les efforts pour s'assurer que tous les enfants de travailleurs migrants sont enregistrés à la naissance et pourvus de documents personnels d'identité ;
- garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les travailleurs migrants burkinabè.

1.2.4. Les recommandations issues des rapports cumulés constituant le 12ème au 19ème rapport périodique sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale :

Les recommandations sont notamment :

- inclure dans sa législation une définition de la discrimination raciale conforme à l'article 1 de la Convention ;
- amender la législation actuelle, notamment le Code pénal, afin d'y introduire des dispositions qui donnent plein effet à tous les éléments prévus à l'article 4 de la Convention ;
- prendre des mesures spécifiques pour combattre et abolir toute pratique de castes ;
- envisager d'adopter une législation spécifique sur la discrimination fondée sur l'ascendance ;
- prendre des mesures urgentes afin de mettre fin aux pratiques coutumières néfastes qui empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits au sein de certains groupes ethniques ;
- prendre des mesures afin d'assurer gratuitement l'enregistrement des enfants réfugiés et de leur établir des certificats de naissance.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations, l'ensemble des recommandations issues de l'EPU et des organes de traité a été regroupé en 63 points. Des actions, déclinées en activités, ont été définies pour la réalisation de ces recommandations.

2. RESULTATS ATTEINTS

L'analyse des résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations depuis l'adoption du rapport de l'EPU est faite suivant les objectifs stratégiques du plan d'actions à savoir :

- renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains ;
- promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité ;
- renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains ;
- renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains ;

Pour chaque objectif stratégique, les actions de mise en œuvre sont analysées par objectifs spécifiques.

2.1. Objectif stratégique 1 : renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains

Cet objectif se décline en trois objectifs spécifiques.

2.1.1. Objectif spécifique 1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments

Les actions mise en œuvre sont les suivantes :

2.1.1.1 La ratification de la convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques

En vue de la mise en œuvre des recommandations 135.103 ; 11 CWM et 19.e CRC/OPSC relatives à la ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques, une étude sur la situation des enfants dans le travail domestique est en cours d'exécution. Cette étude permettra d'analyser la situation des travailleurs domestiques avant de décider de la ratification de cette convention.

2.1.1.2 La ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications

Fondée sur la recommandation 42. CRC/OPSC, cette action consiste en l'organisation d'une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés. La rencontre d'échanges a eu lieu et a permis de dégager un consensus national en faveur de la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Les conclusions de cette rencontre ont été transmises au Premier Ministre.

2.1.1.3. L'amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains, et l'adoption de la loi portant protection de l'enfant

Ces deux actions concourent à la mise en œuvre de la recommandation 136.1. Concernant la première action, des plaidoyers ont été faits auprès des groupes cibles sur la convention relative aux personnes handicapées et sur la prise en compte des conventions internationales dans les décisions de justice. Ces activités ont permis aux acteurs non étatiques de prendre conscience de la nécessité de l'inclusion des enfants handicapés physiques en milieu scolaire et aux acteurs de la chaîne pénale de se référer aux conventions relatives aux droits humains dans l'exercice de leur fonction. Les activités de sensibilisation se poursuivront en faveur d'autres acteurs tout en prenant en compte l'ensemble des conventions ratifiées par notre pays.

La seconde action a été réalisée à travers l'adoption, en mai 2014, de la loi portant protection de l'enfant en danger ou en conflit avec la loi. Cette loi a permis de renforcer le cadre juridique protecteur des enfants en conflit avec la loi ou en danger en leur assurant notamment le droit de se faire assister par un éducateur social ou un avocat dès la phase de l'enquête préliminaire.

2.1.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales

2.1.2.1. La facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques, et la présentation des rapports dus aux organes de traités

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations 135.41 et 135.43 relatives au renforcement de la collaboration avec les détenteurs des mandats et les organes de traité, une invitation a été adressée à toutes les procédures spéciales qui souhaiteraient effectuer une visite au Burkina Faso. En outre, les questionnaires reçus dans le cadre des procédures spéciales ont été renseignés et transmis.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la présentation des rapports, le 7ème rapport sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été élaboré et validé et le 4ème rapport dû à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples a été adopté en Conseil des ministres. Le processus de présentation de ces deux rapports suit son cours. En revanche, le premier rapport dû au titre de la convention sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été soumis au comité, ce qui a permis au Burkina Faso de respecter ses engagements vis-à-vis de cette instance.

2.1.2.2. Renforcement de la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre des opérations de maintien de la paix

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 28.CRC/OPAC. A ce titre, 170 agents des forces de défense et de sécurité ont été formés dans les trois régions militaires du Burkina Faso, ce qui a permis de renforcer les capacités des participants en matière de Droit International Humanitaire (DIH).

2.1.3. Objectif spécifique 3 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU

2. 1. 3. 1. La présentation et l'appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés, et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Fondées sur la recommandation 135.42, ces actions sont relatives à la mise en œuvre des recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU. A cet effet, le comité de suivi des recommandations de l'EPU a tenu deux sessions qui ont permis de valider le projet de plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Quant à la réalisation des activités entrant dans le cadre de la présentation et l'appropriation du plan d'actions, elle a été reprogrammée en 2015 en raison de l'adoption tardive du plan d'actions.

2.2. Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité

Cet objectif comporte trois (3) objectifs spécifiques.

2.2.1. Objectif spécifique 1 : renforcer la démocratie et l'Etat de droit :

2. 2. 1. 1. La lutte contre la corruption au sein de la justice

L'action vise la mise en œuvre de la recommandation 135. (107, 108, 109, 110, 111) et 17CAT. Au titre de l'année 2014, l'activité prévue est la tenue des sessions du conseil de discipline du ministère en charge de la justice. Cette activité a été effectivement réalisée et sept (7) gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) ont été entendus au cours des différentes sessions.

2.2.1.2. L'opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire et la poursuite de la déconcentration de la justice par l'ouverture de nouvelles juridictions ;

Ces actions contribuent à la mise en œuvre de la recommandation 136.3 relative aux réformes judiciaires nécessaires à entreprendre pour assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire et l'amélioration de l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Dans le cadre du processus d'opérationnalisation du fonds, des émissions radio ont été organisées dans 12 régions sur l'existence du fonds et les modalités d'accès, toutes choses qui ont permis aux populations de mieux connaître le fonds.

Par ailleurs, en vue de la poursuite de la déconcentration de la justice, quatre (4) nouvelles juridictions ont été créées. Ce sont le TGI II de Ouagadougou, le TGI de Pô, le TGI de Koupéla et la Cour d'appel de Fada. La construction des locaux devant abriter les deux dernières juridictions est en phase d'achèvement. Ces actions ont permis d'amorcer le processus de rapprochement de la justice du justiciable.

2.2.1.3. L'exercice effectif du droit de vote des travailleurs migrants burkinabè aux élections de 2015.

Afin de mettre en œuvre la recommandation 33. CMW relative à l'exercice du droit de vote des Burkinabè de l'étranger, les démembrements de la CENI ont été mis en place dans 31 ambassades et 9 consulats généraux du Burkina à l'étranger. En outre, dans le cadre de l'opération de délivrance des cartes consulaires, une phase pilote a permis de délivrer 173 395 cartes consulaires biométriques aux migrants burkinabè de Côte d'Ivoire. Cependant, le vote des Burkinabè de l'étranger a été ajourné.

2.2.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques

2.2.2.1. L'appui au fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des comptes).

Cette action contribue à la mise en œuvre d'une des recommandations de l'EPU 2009. En vue de sa réalisation effective, il est prévu de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des corps de contrôle de l'ordre administratif. A cet effet, 370 rapports des corps de contrôle de l'ordre administratif sur 476 ont été suivis (119 à Ouagadougou et 251 provenant des autres régions). Cette activité a ainsi permis d'améliorer la gestion des deniers au niveau des structures contrôlées.

2.2.2.2. La lutte contre la corruption au sein des administrations publiques (Recommandation 2009 EPU)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation n°16 relative à la prévention et à la répression de la corruption, des séances de sensibilisation ont été organisées au profit de 5 écoles de formation et du groupe technique comptabilité du MEF. Ces séances de sensibilisation se poursuivront auprès d'autres acteurs cibles.

2.2.3. Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre l'impunité

2.2.3.1. Le renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso

Cette action contribue à la mise en œuvre de la recommandation 18. CAT. Les CEDDH ont été dotés de moyens matériels (ouvrages, revues, 7 ordinateurs complets, mobilier de bureau et 6 matériels de sonorisation) en vue d'améliorer leur fonctionnement. En conséquence, les CEO disposent de plus de moyens pour le traitement des réclamations.

2.3. Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains

Cet objectif stratégique se décline en trois objectifs spécifiques.

2.3.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains.

2.3.1.1. La promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois

Au titre de cette action, deux ateliers de sensibilisation en langues nationales au profit de soixante (60) élus locaux ont été organisés à Manga et à Léo. La mise en œuvre de cette

action a permis de mieux outiller les élus locaux formés en matière de civisme et de leur faire prendre conscience de leurs rôles dans la promotion d'une citoyenneté responsable.

2. 3. 1.2. La sensibilisation des populations sur le civisme

Au titre de cette action, les activités réalisées sont, notamment l'organisation de deux ateliers pilotes sur le civisme économique au profit de soixante (60) acteurs économiques, de deux ateliers de suivi à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou. De même, deux (2) sessions de formation ont été organisées au profit de soixante (60) acteurs d'associations de commerçants et d'opérateurs économiques à Koudougou et à Tenkodogo. En outre, une caravane du civisme a été organisée dans neuf (9) régions. La mise en œuvre de cette action a permis de renforcer la culture du civisme fiscal des bénéficiaires et de susciter une prise de conscience des populations sur les dangers de l'incivisme et sur la nécessité de promouvoir les valeurs de citoyenneté responsable. Les actions de sensibilisation se poursuivront en faveur des groupes cibles sur l'ensemble du territoire national.

2.3.1.3. La promotion de la tolérance et de la paix auprès des populations

S'agissant de cette action, les journées internationales de la paix (21 septembre), de la tolérance (16 novembre) et la journée nationale du souvenir, de la promotion des droits humains et de la démocratie (30 mars) ont été organisées respectivement à Pô, Dori et Ziniaré. Ces journées commémoratives ont permis de sensibiliser plus de 12 000 personnes qui ont pris conscience des dangers des actes de violence et d'intolérance et surtout sur la nécessité de promouvoir les valeurs de cohabitation pacifique, de tolérance et de non-violence.

La réalisation des actions ci-dessus concourt à la mise en œuvre des recommandations 135.22 et 26 CAT relatives à la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs de tolérance et de paix et le respect des droits humains.

2.3.1.4. La révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries

Le processus de réalisation de cette action qui contribue à la mise en œuvre de la recommandation 135.24, est en cours. En effet, un avant-projet de loi portant relecture du Code des investissements a été élaboré. De même, un projet de loi portant révision du code minier a été adopté par le Conseil des Ministres et transmis au Conseil national de la transition.

2.3.1.5. La création et l'opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits

Concernant cette action, une rencontre de concertation entre le Ministre en charge des droits humains et de la promotion civique et les ministres en charge de l'eau, de l'environnement, de la justice, des mines, de l'action sociale, de l'agriculture, de l'élevage de l'enseignement secondaire et des réformes institutionnelles, a été organisée le 16 juillet 2014 à Ouagadougou. Les avant-projets de textes portant création, attributions et fonctionnement de l'observatoire ont été élaborés. Les comités interministériels de rédaction et de suivi de l'observatoire ont été mis en place. Ces rencontres ont permis d'obtenir l'engagement des différents départements ministériels concernés par la question, à accompagner le processus de mise en place de l'observatoire.

Cette action vise la mise en œuvre de la recommandation 15. CERD relative au renforcement des initiatives pour la résolution précoce des conflits entre éleveurs et cultivateurs afin d'éviter qu'ils ne dégèrent en conflits communautaires.

2.3.1.6. L'amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement d'actes d'état civil

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations 135 (18, 19, 20 et 29). CMW et 10. CERD et 17. CMW et 19.a) CRC/OPSC relatives à l'accélération des efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances, 1050 nouveaux centres secondaires d'état civil ont été créés. En outre, 500 structures du SEC ont été dotées en machines dactylo et 351 centres d'état civil, 350 TD/TA et 35 missions diplomatiques ont reçus des registres et imprimés.

La mise en œuvre de cette action a permis de rapprocher davantage les centres d'état civil des populations et de renforcer les capacités des services de l'état civil.

2.3.1.7. L'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité

Les activités entrant dans le cadre de cette action n'ont pas pu être réalisées en 2014.

2.3.1.8. L'amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base.

Ces actions répondent à la recommandation 135. (124, 125, 127, 131). En matière d'amélioration de l'accès aux services d'éducation de base, les conventions pour la construction de 52 salles de classe pour le préscolaire et 2 383 salles pour le primaire ont été signées. En outre, 5 CEBNF ont été construits, 42 CEG sont en construction et 67 en attente d'attribution de marché. Par ailleurs, 2 800 élèves maitres, 4 800 instituteurs adjoints certifiés,

641 enseignants du post-primaire et 215 moniteurs et éducateurs ont été recrutés et/ou formés. Les capacités en matière d'éducation ont été renforcées à travers ces actions.

2.3.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains.

2.3.2.1. Le renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la Commission nationale des droits humains (CNDH)

Concernant cette action, les commissaires et le personnel de la CNDH ont été formés sur les droits humains de base et la protection des droits humains ; sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions des droits de l'homme en général, ainsi que les aspects pratiques, conceptuels et procéduraux concernant l'organisation et le fonctionnement avec efficacité d'une INDH; sur les visites des lieux de détention et la lutte contre la torture. En outre, un voyage d'études de 6 commissaires a été organisé au Togo du 5 au 9 janvier 2015. La mise en œuvre de cette action a permis aux commissaires et au personnel de la CNDH d'améliorer leur niveau de connaissance et de s'enrichir de l'expérience du fonctionnement de la CNDH du Togo.

Cette action concourt à la mise en œuvre des recommandations 135. (21, 28, 29,30, 31, 32, 33,34) et 15. CAT et 14. CERD relatives à l'accélération des efforts en vue de permettre à la CNDH de mener effectivement des activités et de renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris.

2.3.2.2. Le renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile

Dans le cadre de cette action, un appui financier a été accordé à 12 OSC sur 47 demandes reçues. En outre, 11 appuis techniques sur 12 demandes ont été apportés aux OSC. L'action a permis de satisfaire 38,98% des OSC qui ont sollicité un appui technique et/ou financier. Cette action est relative à la mise en œuvre de la recommandation 135.26 et 18.CERD qui est de continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle.

2.3.2.3. L'application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat

En rapport avec les recommandations 13. et 17.CRC/OPSC, treize (13) conseils régionaux du CNE ont tenu leurs sessions ordinaires conformément aux nouvelles dispositions régissant le CNE. Ces sessions ont permis d'examiner la situation des droits de l'enfant au niveau des treize régions et de proposer des solutions d'amélioration.

2.3.2.4. Le renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées

Pour répondre aux recommandations 35. 37. 39. CRC/OPSC se rapportant à la mise en place et au bon fonctionnement de mécanismes permettant de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées, la session annuelle du CNVS et des sessions des CRVS ont été tenues. De même, 530 enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance ont été pris en charge. La réalisation de ces activités a permis d'améliorer la situation de certaines victimes.

2.3.2.5. L'humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux

Pour la mise en œuvre de la recommandation 135.68, un quartier pour mineurs et un autre pour femmes ont été construits dans les maisons d'arrêt et de correction de Banfora et de Kongoussi, rendant ainsi effective la séparation catégorielle dans ces lieux de détention.

Par ailleurs, soixante (60) GSP ont été formés sur les standards des Nations Unies sur la protection des droits des personnes détenues et sur les règles de Bangkok sur la protection spécifique des femmes détenues et vingt-six (26) directeurs des maisons d'arrêts et de correction ont été formés sur la protection des droits des personnes détenues à Koudougou. Deux visites professionnelles des lieux de détention ont également été organisées dans six régions (Cascades, Est, Centre-est, Centre-Ouest, Plateau central, Centre-sud) et à la MACO.

La formation a permis aux GSP de partager les bonnes pratiques en matière de protection des personnes privées de liberté et d'améliorer le niveau de leur connaissance dans ce domaine. En outre, les directeurs des maisons d'arrêts ont identifiés des contraintes juridiques et matérielles de la réalisation des droits des personnes privées de liberté.

2.3.2. Objectif spécifique 3 : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains

2.3.2.1. Introduction de l'éducation aux droits humains dans les ordres d'enseignement primaire, post-primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations (135) 25, 36, 37, 38, 39, 40, 132; 16.CERD; 21.CRC/OPAC ; 13.CRC/OPSC et 25.b CRC/OPSC, les droits humains sont enseignés dans les écoles primaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015. En outre, sept sessions de formation à l'EDH ont été organisées au profit de 4 900 élèves enseignants dans la perspective de l'introduction de l'EDH dans les ordres d'enseignement. Aussi, deux sessions pour l'introduction de l'EDH dans la formation des élèves encadreurs ont été organisées au profit de 400 élèves encadreurs pédagogiques.

La mise en œuvre de ces activités va permettre l'enseignement effectif des droits humains dans les sept ENEP et à l'ENS/UK, à travers des matières d'accueil comme la pédagogie générale.

2.4. Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains

L'objectif 4 se décline en trois (3) objectifs spécifiques.

2.4.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants

2.4.1.1. La promotion et la protection des droits de la femme et de la jeune fille

Au titre de cette action qui vise la mise en œuvre de la recommandation n°(135) 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 44, 45, 46, 52, 56, 58, 61, 77, 78, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 112 et 19.b CRC/OPSC, une politique nationale de promotion et de protection de la jeune fille a été élaborée. L'adoption de cette politique vise à promouvoir la pleine participation de la jeune fille au développement socio-économique du Burkina Faso et permettra une meilleure promotion et protection de ses droits.

2.4.1.2. La sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre

Pour la mise en œuvre de cette action, 98 femmes accusées de sorcellerie ont été retirées et réinsérées dans leur milieu d'origine. Cette activité a eu pour effet la réduction des inégalités et des violences liées au genre.

2.4.1.3. L'intensification de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie

Dans le cadre de la réalisation de cette action, il a été organisé quatre (04) journées de dialogue à Yako, Dakola, Bagassi et Logobou, trois sessions de formation dans le Passoré, le Kourwéogo et à Dakola sur les normes sociales. En outre, trois conférences publiques et une tournée de théâtre forum ont été organisées dans le Passoré, le Kourwéogo, le Bazèga et le Bam. Ces différentes activités ont suscité une adhésion des leaders d'opinion. Cela a conduit à la mise en place de vingt (20) cadres locaux de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie.

Ces deux dernières actions s'inscrivent dans la mise en œuvre des recommandations n°(135) 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 44, 45, 46, 52, 56, 58, 61, 77, 78, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 112 et 19.bCRC/OPSC.

2.4.1.4. La sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés) ;

La réalisation de cette action vise la mise en œuvre des recommandations n°(135) 73, 74, 75, 76,79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 ; 21 CAT ; 9.CERD. Dans ce cadre, les compétences des enseignants ont été renforcées et les supports-guides ont été reproduits pour l'intégration des modules sur les MGF dans l'enseignement au primaire et au secondaire. Cette activité a permis de disposer de ressources humaines compétentes pour l'enseignement des modules sur les MGF.

2.4.1.5. L'adoption d'un Code de protection de l'enfant

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n° (135)12, 13, 14, 15, 16, 17,23, 27 et 23CMW. A ce titre, un draft du code de protection de l'enfant a été élaboré et les efforts se poursuivent en vue de son adoption.

2.4.1.6. L'adoption et la vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants

Concernant cette action, la loi portant répression de la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants a été adoptée le 17 avril 2014. Avec cette loi, les enfants bénéficient d'une meilleure protection légale.

2.4.1.7. Le renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte contre le travail des enfants

Au titre de cette action, une session de formation a été organisée au profit de 26 inspecteurs et contrôleurs de travail les 12 et 13 janvier 2015 à Koudougou. Cette activité a permis de définir le rôle des inspections de travail dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU relatives à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les sites d'orpillage et les carrières artisanales. En outre, 20 formateurs des OSC intervenant en matière de travail des enfants ont été formés. La formation des 20 formateurs des OSC a permis de disposer de ressources humaines pour poursuivre les actions de sensibilisation en matière de travail des enfants. De même, un atelier de concertation sur la mise en place d'un système de surveillance du travail des enfants a été organisé.

Par ailleurs, un décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso a été élaboré, validé et est en cours d'adoption.

2.4.1.8. L'intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers

Dans la perspective de la réalisation de cette action, un appui technique a été apporté aux Directions Régionales du Travail et de la Sécurité Sociale du Centre, de la Boucle du

Mouhoun, de l'Est et des Hauts-Bassins. En outre, trois réunions du Comité technique de pilotage de suivi des retraits des enfants dans les mines ont été tenues et 5 332 enfants retirés des mines ont été suivis. Cette action a eu pour effet la prise en charge et la réinsertion des enfants retirés des sites miniers dans des écoles et centres de formation.

Ces trois dernières actions concourent à la mise en œuvre des recommandations n° (135) 66, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 113, 115 et 39CMW ; 22CAT ; 11.CERD ; 23, 25.a, 31.CRC/OPSC.

2.4.1.9. Le renforcement de l'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso ;

En vue de la mise en œuvre de la recommandation n°25 CAT, trois sessions d'initiation aux activités génératrices de revenus ont été organisées à Goudebou, à Mentao et à Sagniogniogo au profit de 1 120 réfugiés. Cette activité a favorisé la création d'activités génératrices de revenus qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés.

2.4.2. Objectif spécifique 2 : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels

2.4.2.1. L'amélioration de l'accès universel à l'éducation notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB ;

A cet effet, 87 enseignants des écoles franco arabes ont été formés. En outre, une convention a été signée entre l'Etat et la Fédération des associations islamiques en juin 2014. Un projet de curricula des écoles franco arabes a été élaboré et les manuels de lecture du cours élémentaire sont en cours d'élaboration. Ceux du cours préparatoire sont achevés. L'expérimentation est prévue pour l'année scolaire 2015-2016.

Les efforts en vue de la mise en œuvre de la recommandation 135.10 relative à l'accès universel à l'éducation se poursuivront avec l'adoption d'un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel et l'opérationnalisation de la première phase du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur.

2.4.2.2. La mise en œuvre effective du programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) et des campagnes spéciales d'alphabétisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, 109 millions de francs CFA ont été alloués à cinq (5) associations mettant en œuvre la stratégie de scolarisation accélérée à passerelles. L'action s'inscrit dans la mise en œuvre de la recommandation 135 (126, 128, 129, 130) et 136.5., et se poursuivra par la construction et l'équipement de Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation et de Centres d'Alphabétisation de Base.

2.4.2.3. Le renforcement des politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire

Cette action entre dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 136(133) relative à la poursuite de la démarche positive adoptée dans le domaine de l'éducation, notamment en assurant la gratuité de l'enseignement primaire et post primaire et en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires. A cet effet, 12 311 écoles sur 13 204 ont été dotées en vivres à hauteur de 15,6 milliards de F CFA.

2.4.2.4. L'accélération de la création d'emplois au profit des jeunes

Le recrutement de 7 900 jeunes sur financement du PSCE/JF s'inscrit dans le cadre de la réalisation de cette action et a permis l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et la réduction du taux de chômage. Cette action contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 135.114 ; 136.4 relative à la création d'emplois chez les jeunes. Elle sera renforcée en 2015 par des actions de plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement pour l'augmentation du budget alloué au PSCE et l'allègement des procédures d'octroi des crédits.

2.4.2.5. Le renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes

Les fonds de financement ont été renforcés à hauteur d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ; toute chose qui a permis le financement de 3516 micro-projets à travers le FAIJ, le FASI et le FAPE. Le financement de ces projets a eu pour effet la création d'emplois et la réduction du taux de chômage. Par ailleurs, 90 jeunes ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat.

2.4.2.6. La relecture et la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi (PNE)

Dans la perspective de la relecture de la politique nationale de l'emploi, un projet de feuille de route pour la révision de la politique a été élaboré et transmis au Bureau International du Travail. De même, des consultants ont été recrutés en fin septembre pour la réalisation d'études thématiques préalables.

2.4.2.7. Le renforcement de l'auto-emploi dans le secteur informel

En vue de renforcer l'auto-emploi dans le secteur informel, des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées pour renforcer les compétences des acteurs du domaine.

2.4.2.8. Le renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural

Au titre de cette action, 14 357,23 tonnes de semences améliorées sur une prévision de 18 665,65 tonnes ont été distribuées aux producteurs. De plus, 7 sessions de formations en vue du renforcement des capacités techniques des acteurs du sous-secteur de l'élevage et 10 sessions de formation en vue du renforcement des capacités opérationnelles des acteurs ont été organisées. Cette action a permis l'augmentation de la production céréalière et animale. Enfin, un fonds de développement agricole a été mis en place.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation n° 135 (116, 118).

2.4.2.9. L'amélioration de l'accès aux services de santé pour tous

Cette action qui vise la mise en œuvre de la recommandation 135 (120, 122) s'est matérialisée par l'allocation au secteur de santé d'un montant de 194 163 894 036 f CFA. De même, 2151 agents dont 177 médecins et pharmaciens, 967 agents de santé sur mesures nouvelles et 1 007 agents de santé sur concours directs, ont été recrutés et/ou formés. Ces activités ont permis le renforcement des capacités du secteur de la santé et l'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population.

.4.2.10. Le renforcement des mesures de prévention

Au titre de cette action qui entre également dans le cadre de la recommandation 135(120, 122), une campagne d'information et de sensibilisation sur la maladie à virus Ebola a été organisée. Les populations ont pris connaissance des modes de transmission de la maladie et adopté les comportements convenables pour l'éviter.

.4.2.11. Le renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction

A cet effet, des campagnes de sensibilisation et des plaidoyers sur le cancer ont été effectués de façon routinière par les associations. En outre, la prise en charge gratuite des cas de paludisme grave chez les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans a été faite dans les formations sanitaires avec l'appui du Fonds Mondial. Enfin, l'organisation de la semaine nationale de la planification familiale a permis de toucher 55 602 femmes dont 26 000 nouvelles utilisatrices de méthodes de planification familiale.

La réalisation de ces activités entre dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 135 (121, 123).

.4.3. Objectif spécifique 3: Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques :

.4.3.10. Amélioration de la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales

Au titre de cette action, la seule activité prévue en 2014 relative à la formation de 500 femmes des partis politiques en communication, en organisation de campagne, mobilisation des ressources et en leadership politique n'a pas été réalisée pour des raisons budgétaires.

.4.3.11. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées

La réalisation de cette action vise la mise en œuvre de la recommandation 135.64.

Les activités prévues au titre de cette action n'ont pas été réalisées car elles dépendaient de l'adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle (AMU). Le plaidoyer pour cette adoption est en cours.

En revanche, au cours de l'année 2014, il a été procédé au recensement des enfants handicapés dont le nombre s'élève à 79 617. En outre, 800 enfants handicapés ont bénéficié d'une prise en charge intégrée et 600 personnes handicapées ont bénéficié de matériel de mobilité. Par ailleurs, le Ministère de la fonction publique a recruté 97 personnes handicapées au titre des mesures nouvelles au profit du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

.4.3.12. Le renforcement des visites d'inspection des lieux de détention et le renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires.

Pour la mise en œuvre des recommandations 135.69, 135.70, 135.72 et 19 CAT relatives à l'amélioration des conditions de détention et du droit à un procès équitable des détenus, sept (07) établissements pénitentiaires ont été contrôlés par l'inspection générale des services judiciaires. Ces visites ont permis de toucher du doigt les conditions de détention et envisager des solutions à leur amélioration.

.4.3.13. L'adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées.

Concernant la mise en œuvre des recommandations 10(a-c) 12, 14, 16 CAT relatives à la prise des mesures immédiates et efficaces de prévention et de répression de la torture et des mauvais traitements, une loi portant prévention et répression de la torture a été adoptée le 27 mai 2014 et vulgarisée au cours de huit sessions dans 7 régions au profit des acteurs de la chaîne pénale. L'adoption de cette loi permet aux populations de bénéficier d'une meilleure protection contre la torture et des pratiques assimilées. Le processus de vulgarisation se poursuivra dans les autres régions.

3. BILAN FINANCIER

Le budget prévisionnel pour la réalisation des activités au titre de l'année 2014 était estimé à trois cent trente-deux milliards six cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent soixante-treize mille (332 694 473 000) francs CFA. Quant au coût de réalisation des activités, il s'élève à deux cent quatre-vingt-un milliards trois cent cinquante-un millions huit cent cinquante-cinq mille (281 139 535 000) francs CFA, soit un taux d'exécution financière de 84,56%. Le taux d'exécution financière élevé par rapport au pourcentage des activités réalisées s'explique soit par le fait que le budget prévisionnel de plusieurs activités avait été sous-estimé soit que les structures responsables ont bénéficié d'appuis financiers supplémentaires de la part de leurs partenaires.

4. CONTRAINTES DE REALISATION

Les activités prévues pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU au titre de l'année 2014 ont rencontré des contraintes majeures de réalisation. Il s'agit entre autres de :

- l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui n'a pas permis la réalisation de certaines activités prévues au dernier trimestre de l'année et qui a engendré des changements institutionnels importants ;
- l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles : certaines activités n'ont pas pu être réalisées en raison du manque ou de l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et/ou financières ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées : la mise en œuvre de certaines recommandations requiert des compétences spécifiques qui ne sont pas toujours disponibles ;
- la mobilité du personnel : l'affectation des personnes ressources de certains départements ministériels a joué négativement sur la réalisation des activités ;
- la sous-estimation du coût financier de certaines activités : le budget prévisionnel de certaines activités s'est révélée insuffisant à la réalisation desdites activités ;
- la lenteur administrative au sein des administrations publiques : certaines activités n'ont pas pu se réaliser compte tenu de la lenteur dans le processus de déblocage des ressources ;
- les chevauchements de compétence entre les attributions de certains départements ministériels : des conflits de compétence sont apparus à la réalisation de certaines activités ;

- l'insuffisance de synergie d'actions et de coordination entre les différentes structures chargées de la mise en œuvre des recommandations.

5. DEFIS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Défis

Les défis à relever pour une meilleure mise en œuvre des recommandations EPU tiennent aux points suivants :

- renforcer la stabilité socio-politique,
- améliorer la gouvernance politique, économique et administrative,
- mobiliser les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires.

5.2. Recommandations

Les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers.

➤ *A l'endroit du Gouvernement*

- renforcer la ligne budgétaire réservée à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU,
- veiller à une meilleure coordination de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU,
- dynamiser les points focaux EPU dans les différents ministères et institutions ;
- recruter du personnel qualifié en nombre suffisant,
- renforcer les capacités des personnels administratifs,
- simplifier les procédures administratives et financières,
- respecter les délais d'exécution des activités,
- veiller à la priorisation des actions du plan d'actions dans les PTA des structures concernées ;
- instaurer une synergie d'actions pour la réalisation des activités entre différents départements ministériels,
- veiller à un meilleur suivi des activités de mise en œuvre des recommandations de l'EPU,
- veiller à l'appropriation effective du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU par tous les acteurs concernés.

➤ *A l'endroit des partenaires techniques et financiers :*

- rendre disponibles les ressources financières et matérielles en temps opportun ;
- renforcer l'appui budgétaire pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

CONCLUSION

Le présent rapport de performance a été élaboré de manière participative à partir de données collectées auprès des départements ministériels et des institutions. Il reflète l'état de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et des organes de traités au titre de l'année 2014.

De l'analyse des données recueillies, on note que le taux de réalisation des activités prévues est de 62,24%. De même, sur les 63 recommandations formulées à l'endroit du Burkina Faso, 3 peuvent être considérées comme étant effectivement mises en œuvre et 35 sont en cours de réalisation. Quant au taux global de réalisation des activités du Plan d'actions, il est de 24,19%. Malgré ces acquis, des contraintes liées à l'insuffisance de ressources financières, humaines et matérielles et à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ont entravé la réalisation de certaines activités. L'insuffisante coordination entre les structures de mise en œuvre des recommandations de l'EPU a également constitué un frein pour l'exécution de certaines activités prévues.

Pour optimiser la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes des traités, le présent rapport formule des suggestions à l'endroit des acteurs concernés. L'amélioration du taux de performance de la mise en œuvre des recommandations pour l'année 2015 nécessite une plus grande mobilisation des ressources et un réel engagement des différentes parties prenantes.

Annexe

Annexe 1 : Etat physique et financière de réalisation des activités au titre de l'année 2014

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
<i>Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains</i>											
<i>Objectif spécifique 1.1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments</i>											
135.103 ;11 CWM et19.eCRC/OPSC	Ratifier la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	<i>Action 1.1.4 :</i> Ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	Activité 1.1.4.3 : Réaliser une étude sur la situation des enfants dans le travail domestique	MFPTSS/ DGPS	Etude en cours de réalisation (un consultant a été recruté)	50%		12 500	10 200	81,60%	Le consultant recruté pour l'étude a commencé son travail mais il n'a pas encore déposé le draft
			<i>Activité 1.1.4.7 :</i> Mettre en place un mécanisme de collecte et de traitement des données sur les travailleurs domestiques	MFPTSS	Non réalisée	0%	10 000	0	0%	Cette activité n'est pas inscrite dans le PTA du MFPTSS. L'activité prévue c'est la collecte des données sur les pires formes de travail des enfants. Les services du MFPTSS devront être saisis pour la prise en compte de cette activité dans leur prochain programme d'activités	
42. CRC/OPSC	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	<i>Action 1.1.5 :</i> Ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	<i>Activité 1.1.5.1 :</i> Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification du Protocole facultatif à la CDE établissant une procédure de présentation de plaintes	MJDHPC	Une rencontre d'échanges et de concertation a été organisée au profit de 50 acteurs publics et privés	100%	Un consensus a été dégagé pour la ratification du protocole facultatif	4 800	3 788	78,91%	Le processus se poursuivra par un rapport en Conseil des Ministres

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
136.1	Remplir davantage ses obligations internationales y compris celles issues des conventions internationales récemment ratifiées	<p>Action 1.1.6 : Amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains</p>	<p>Activité 1.1.6.3 : Organiser des plaidoyers auprès des groupes cibles spécifiés sur les conventions ratifiées</p>	MJDHPC	Deux (2) ateliers de plaidoyer ont été organisés au profit des acteurs non étatiques sur la mise en œuvre de la convention relative aux personnes handicapées (inclusion des enfants handicapés physiques en milieu scolaire). Deux ateliers ont été organisés au profit des acteurs judiciaires sur la prise en compte des conventions internationales dans les décisions de justice	40%	A déterminer en 2015 avec les activités de suivis	11 871	18 000	151,63 %	Il était prévu 8 ateliers sur la convention relative à la protection des droits des personnes handicapées au profit des OSC mais seulement deux ont pu être réalisés par défaut de financement.
		<p>Action 1.1.7 : Dynamiser le processus de mise en conformité de la législation nationale en matière de DCP et de DESC avec les conventions ratifiées par le Burkina Faso</p>	<p>Activité 1.1.7.1 : Organiser annuellement un plaidoyer sur la mise en conformité de la législation nationale au profit des acteurs étatiques et non étatiques</p>	MJDHPC	Non réalisée	0%	2 246	0	0%	En attente de financement	
135.11	Rendre conforme la législation pénale à l'article 5 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdit l'application de la peine	<p>Action 1.1.8 : Adoption de la loi portant protection de l'enfant</p>	<p>Activité 1.1.8.1 : Elaborer, valider et faire adopter la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso</p>	MJDHPC	La loi portant protection de l'enfant en danger ou en conflit avec la loi a été adoptée	100%	Les enfants en conflit avec la loi ou en danger peuvent se faire assister par un	5 000	5000	100%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
	de mort aux mineurs						éducateur social ou un avocat dès la phase de l'enquête préliminaire				
Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales											
135 (41, 43)	Renforcer la collaboration avec les détenteurs des mandats (procédures spéciales) et les organes de traités	Action 1.3.1 : Facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques	Activité 1.3.1.1 : Adresser annuellement deux invitations à des rapporteurs spéciaux	MJDHPC	Une invitation a été adressée à l'intention de toutes les procédures spéciales qui souhaiteraient effectuer une visite au Burkina Faso	100%		0	0	0	Aucune procédure spéciale n'a manifesté son intention d'effectuer une visite au Burkina Faso
			Activité 1.3.1.3 : Elaborer et transmettre les réponses aux questionnaires des procédures spéciales	MJDHPC	27/32 questionnaires reçus dans le cadre des procédures spéciales ont été renseignés et transmis	84%	La collaboration avec les procédures spéciales est effective	1 000	1 000	100%	Les cinq (5) questionnaires non renseignés ont été reçus hors délais

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		<i>Action 1.3.2 :</i> Présentation des rapports dus aux organes de traités	<i>Activité 1.3.2.1 :</i> Elaborer, valider, faire adopter et soumettre dix (10) rapports dus aux organes de traités	MJDHPC, MASSN, MPFG, MFPTSS	Le 7ème rapport sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été élaboré et validé. Le 4ème rapport dû à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples a été adopté en Conseil des ministres. Le premier rapport au titre de la convention de protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté et transmis au comité.	80%	Le Burkina Faso a respecté ses engagements au titre de la convention de protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	9 000	25 156	279,51 %	L'élaboration des dix rapports s'étend jusqu'en 2017. Pour 2014 un seul rapport a été déposé, un a été adopté en Conseil des Ministres et un autre en attente d'être adopté. Le processus d'adoption a été retardé à cause de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre. Le dépassement s'explique par le reversement du budget 2013 prévu pour l'élaboration des rapports dus au titre de la CADHP et de la disparition forcée à celui de 2014.
28. CRC/OPAC	Poursuivre et resserrer la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	<i>Action 1.3.5 :</i> Renforcement de la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre des opérations de maintien de la paix	<i>Activité 1.3.5.1 :</i> Participer chaque année à la rencontre bilan sur la mise en œuvre du droit international humanitaire	MJDHPC	Non réalisée	0%		3500	0	0	la session n'a pas eu lieu en 2014
			<i>Activité 1.3.5.3 :</i> Organiser par an des sessions de formation au profit des contingents des opérations de soutien à la paix	MDNAC	Données non disponibles				7000		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 1.3.5.4 :</i> Organiser chaque année une session de formation sur le droit international humanitaire dans les régions militaires du Burkina Faso	MJDHPC	170 agents des forces de défense et de sécurité ont été formés dans les trois régions militaires	100%	La capacité des participants s'est améliorée en matière de DIH. Les FDS exécutent leur mission dans le respect du DIH	10000	24000	240%	
Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU											
135.42	Mettre en œuvre les recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU	<i>Action 1.4.1 :</i> Présentation et appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés	<i>Activité 1.4.1.1 :</i> Editer en cinq mille (5.000) exemplaires le Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Non réalisée	0%		20 000	0	0%	A cause des événements des 30 et 31 octobre, le plan d'actions EPU a été adopté tardivement (le 7 janvier 2015)
			<i>Activité 1.4.1.2 :</i> Organiser dix (10) rencontres d'appropriation et de vulgarisation du Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU auprès des acteurs concernés (ministères, institutions, régions, OSC, PTF)	MJDHPC	Non réalisée	0%	14000	0	0,00%	L'adoption tardive du plan d'actions n'a pas permis la réalisation de cette activité	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		<i>Action 1.4.2</i> : Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	<i>Activité 1.4.2.1</i> : Assurer le fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Deux (2) sessions sur quatre (4) du comité ont été tenues	50%		8000	4000	50%	Les deux réunions non tenues du comité, la première devait examiner le plan de suivi-évaluation qui n'a pas pu être finalisé; la seconde devait examiner le plan d'actions EPU. Cette réunion n'a pas pu se tenir du fait de l'adoption tardive du plan d'actions.
			<i>Activité 1.4.2.2</i> : Tenir des rencontres sectorielles entre le comité de suivi et les acteurs de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Non réalisée	0%		10 000	0	0%	
			<i>Activité 1.4.2.8</i> : Assurer l'opérationnalisation du plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Non réalisée		0%		50 000	0	0%
<i>Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité</i>											
Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la démocratie et l'Etat de droit											

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires	
135. (107, 108, 109, 110, 111) et 17CAT	Prendre des mesures législatives et administratives en vue d'assurer l'indépendance de la justice et du Conseil supérieur de la magistrature et améliorer le secteur de la justice juvénile ainsi que la justice pénale	<i>Action 2.1.3</i> : Lutte contre la corruption au sein de la justice	<i>Activité 2.1.3.3</i> : Tenir les sessions de la commission de discipline	MJDHPC	Le conseil de discipline a tenu des sessions et sept agents GSP sont passés devant le conseil	100%		5 000	0	0%	Aucun magistrat n'a été traduit devant le conseil de discipline	
136.3	Entreprendre les réformes judiciaires nécessaires pour assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire et améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus vulnérables	<i>Action 2.1.7</i> : Opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire	<i>Activité 2.1.7.3</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence du fonds et son fonctionnement	MJDHPC	Des émissions radio ont été organisées dans 12 régions sur l'existence du fonds et les modalités d'accès	100%	Les populations sont informées de l'existence du fonds et connaissent les modalités d'accès	5 000	0	0%	Le fonds existe, les membres du conseil de gestion ont été installés. En outre des ateliers régionaux de sensibilisation sur le fonds ont été organisés.	
		<i>Action 2.1.8</i> : Poursuite de la déconcentration de la justice par l'ouverture de nouvelles juridictions	<i>Activité 2.1.8.1</i> : Créer quatre (04) nouvelles juridictions	MJDHPC	Quatre (4) nouvelles juridictions ont été créées (TGI de Koupéla, TGI II de Ouaga, TGI de Pô, cour d'appel de Fada)	100%	Le processus de rapprochement de la justice du justiciable est amorcé	500	0			
			<i>Activité 2.1.8.2</i> : Construire des locaux abritant les quatre (04) nouvelles juridictions	MJDHPC	Le TGI de Koupéla et la Cour d'appel de Fada sont en cours de construction	100%		600 000	0			Il est prévu la construction d'une juridiction par an
			<i>Activité 2.1.8.3</i> : Pourvoir les nouvelles juridictions en personnel	MJDHPC	Non réalisée	0%		0	0	0%		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
33. CMW	Garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les travailleurs migrants burkinabè, conformément aux nouvelles dispositions modifiant le Code électoral, et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice effectif de ce droit, notamment en menant des campagnes d'information à leur intention	Action 2.1.10 : Exercice effectif du droit de vote des travailleurs migrants burkinabè aux élections de 2015	<i>Activité 2.1.10.1 :</i> Mettre en place et former les démembrés de la CENI	CENI	Les démembrés de la CENI ont été mis en place dans 31 ambassades et 9 consulats généraux du Burkina à l'étranger	90%	Le Burkina Faso dispose de démembrés de la CENI dans les ambassades et consulats	1 677 115	148 658	8,86%	La faiblesse du taux d'exécution financière s'explique par le fait que le budget était prévu pour prendre en compte tout le processus devant aboutir au vote des burkinabè de l'étranger en 2015. Toutefois, ce vote a été ajourné.
			<i>Activité 2.1.10.2 :</i> Organiser des campagnes de délivrance des cartes consulaires au profit des migrants burkinabè	MAECR	173 395 cartes consulaires biométriques ont été délivrées aux migrants burkinabè de Côte d'Ivoire	2,50%	Les bénéficiaires peuvent jouir pleinement des droits que leur confère la carte biométrique	0	0		La Côte d'Ivoire a été choisie pour la phase pilote de l'opération
			<i>Activité 2.1.10.3 :</i> Enrôler les migrants burkinabè et les membres de leur famille	CENI	Non réalisée	0%		0	0	0%	L'instabilité institutionnelle suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre a interrompu le processus d'enrolement des burkinabè de l'étranger
			<i>Activité 2.1.10.4 :</i> Mettre à la disposition des représentations diplomatiques les ressources nécessaires permettant aux migrants burkinabè de participer aux votes	CENI	Non réalisée	0%		0	0	0%	Le vote des Burkinabè de l'étranger pour les élections présidentielles a été ajourné

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
Objectif spécifique 2.2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques											
Recom. EPU 2009	Continuer à mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption afin de prévenir et de réprimer la corruption	<i>Action 2.2.1 :</i> Appui au fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des Comptes)	<i>Activité 2.2.1.1 :</i> Suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports des corps de contrôle de l'ordre administratif	ASCE	370 rapports des corps de contrôle de l'ordre administratif sur 476 ont été suivis (119 à Ouaga et 251 provenant des autres régions)	77,73%	La gestion des deniers publics est améliorée au niveau des structures contrôlées	10 000	0		L'insuffisance des ressources humaines et financières n'a pas permis d'effectuer les sorties sur le terrain afin de suivre la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle
		<i>Action 2.2.2 :</i> Lutte contre la corruption au sein des administrations publiques	<i>Activité 2.2.2.2 :</i> Organiser des séances de sensibilisation des administrations publiques sur les conséquences de la corruption	ASCE	Des séances de sensibilisation ont été organisées au profit de 5 écoles de formation et du groupe technique comptabilité du MEF	100%		10 500	0		
Objectif spécifique 2.3 : renforcer la lutte contre l'impunité											
18. CAT	Enquêter sur les violations des droits de l'homme, poursuivre les auteurs, les sanctionner et indemniser les victimes	<i>Action 2.3.3 :</i> Création et opérationnalisation d'une ligne verte pour la dénonciation des cas de violation des droits humains	<i>Activité 2.3.3.1 :</i> Créer une ligne verte pour la dénonciation des cas de violations des droits humains	MJDHPC	Non réalisée	0%		1 000	0	0%	insuffisance du budget alloué
			<i>Activité 2.3.3.2 :</i> Assurer la gestion quotidienne de la ligne verte	MJDHPC	Non réalisée	0		2 000	0	0%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		Action 2.3.4 : Renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso	Activité 2.3.4.1 : Doter les centres d'écoute de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour leur fonctionnement	MJDHPC	Les CEDDH ont été dotés de moyens matériels (ouvrages, revues, 7 ordinateurs complets, mobilier de bureau et 6 matériels de sonorisation)	97%	Les CEO disposent de plus de moyens informatiques pour le traitement des réclamations.	9 800	26 000		
Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains											
Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains											
135.22 ; 26 CAT	Poursuivre les efforts dans le but de la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs et du respect des droits humains	Action 3.1.1 : Promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois	Activité 3.1.1.3 : Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme au profit des élus locaux	MJDHPC	Deux ateliers en langues nationales ont été organisés au profit de 60 élus locaux à Manga et à Léo	100%	Les élus locaux formés sont mieux outillés en matière de civisme et connaissent leur rôle dans la promotion d'une citoyenneté responsable	45 000	8 000	17,77%	L'écart du taux d'exécution financière s'explique par un redimensionnement de l'activité en 2014 pour se limiter à deux régions pilotes

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		<i>Action 3.1.2 :</i> Sensibilisation des populations sur le civisme	<i>Activité 3.1.2.1 :</i> Organiser des sessions de sensibilisation des groupes sociaux professionnels (force de sécurité, ...) sur le civisme	MJDHPC	Deux ateliers pilotes sur le civisme économique ont été organisés au profit de 60 acteurs économiques à Bobo et Ouaga. Deux sessions d'évaluation de ces activités ont réalisées. Deux sessions de formation au profit de 60 acteurs d'association de commerçants et des opérateurs économiques ont été réalisées à Koudougou et à Tenkodogo	100%	100% des bénéficiaires affirment n'avoir plus peur de fréquenter les fiscs et sont plus disposés à aller à l'information sur la réglementation. Certains estiment qu'ils n'attendent plus que les services des fiscs viennent dans leurs entreprises avant de s'acquitter de leurs impôts. En somme, les rapports entre les acteurs économiques et les fiscs se sont visiblement améliorés.	14 800	23 367	157,89 %	Le dépassement s'explique par l'organisation des ateliers de suivi-évaluation non prévus dans le plan d'actions EPU

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 3.1.2.2 :</i> Organiser des sessions de sensibilisation des populations sur le civisme	MJDHPC	Une caravane du civisme a été organisée dans 9 régions, ce qui a permis de sensibiliser 9000 personnes sur le civisme et la citoyenneté responsable. Deux (2) ateliers de sensibilisation sur le civisme ont été organisés au profit de 60 membres des APE et AME à Koudougou et Fada.	75%	Une prise de conscience sur la question de civisme est constatée	12 000	198 320		L'organisation de la caravane dans les trois autres régions a été annulée à cause de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014.
			<i>Activité 3.1.2.3 :</i> Organiser des sessions de sensibilisation auprès des acteurs politiques et privés sur le civisme	MJDHPC	Une session de sensibilisation sur le civisme a été organisée au profit de 45 militants de partis politiques à Ziniaré. Deux sessions de sensibilisation sur le civisme ont été réalisées au profit des leaders de partis politiques à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou	100%	Les acteurs politiques sensibilisés ont pris conscience de leur rôle dans la promotion du civisme et d'une citoyenneté responsable	12000	16000	133,33 %	Les deux sessions de sensibilisation sur le civisme au profit des leaders de partis politiques à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou ont été organisées en hors PTA et ont bénéficié de l'appui financier de Hans-Seidel

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		<i>Action 3.1.4 :</i> Promotion de la culture de la tolérance et de la paix auprès des populations	<i>Activité 3.1.4.2 :</i> Commémorer les journées nationales et internationales en matière de tolérance et de paix	MJDHPC	la journée internationale de la paix (21 septembre) la journée internationale de la tolérance (16 novembre) et la journée nationale de souvenir, de la promotion des droits humains et de la démocratie ont été organisées respectivement à PÔ, Dori, Ziniaré. Plus de 12 000 personnes ont pris conscience des dangers des actes de violences et d'intolérance et surtout sur la nécessité de promouvoir les valeurs de cohabitation pacifique, de tolérance et de non-violence.	100%	Les populations recourent de plus en plus au moyen de résolution pacifique de leurs différends	100 000	58 000	58%	Sur un budget prévisionnel de 100 000 000, seulement 58 000 000 ont pu être mobilisés pour la commémoration des journées.

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires	
135.24	Réviser suivant l'approche basée sur les droits humains le cadre législatif relatif à la promotion des investissements en prévoyant des dispositions en faveur du respect des droits humains et de l'environnement par les industries	Action 3.1.5 : Révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries	Activité 3.1.5.3 : Achever la relecture du Code des investissements du Burkina Faso selon l'approche basée sur les droits humains	MICA	Un avant-projet de loi portant relecture du Code des investissements est disponible	40%		15 000	0		Un atelier de prévalidation a eu lieu le 24 octobre 2014, l'atelier national de validation est prévu pour 2015	
			Activité 3.1.5.5 : Achever la relecture du Code minier du Burkina Faso	MME	Le code a été relu et transmis à l'assemblée nationale le 23 octobre 2014	75%		15000	11606	77,37%	L'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 a ajourné l'examen et l'adoption du projet de loi par l'Assemblée Nationale. Le processus de relecture a été relancé et un conseil de Cabinet a été organisé le 23 janvier 2015.	
			Activité 3.1.5.7 : Organiser annuellement une tournée de visite sur des sites d'exploitation minière et d'orpaillage	MJDHPC	Non réalisée				0	0		Non programmée en 2014
			Activité 3.1.5.8 : Organiser annuellement un atelier de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises	MICA	Non réalisée			0	6000	0	0	L'activité n'a pas été inscrite dans le programme de travail annuel du MICA

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
13, 15, 37 CWM	Accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration en mettant à disposition les ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre et à garantir un suivi régulier (base de données centralisée, ventilée par sexe, âge, origine, situation socioéconomique) tout en assurant une meilleure coordination entre les ministères qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<i>Action 3.1.6 :</i> Adoption et vulgarisation de la stratégie nationale de migration	<i>Activité 3.1.6.1 :</i> Organiser un plaidoyer pour l'adoption de la stratégie nationale de migration	MEF	Le document a été élaboré et introduit en conseil des ministres pour adoption	100%		0	0		
		<i>Action 3.1.7 :</i> Renforcement des cadres de concertation (Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, Commission nationale pour l'intégration) entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<i>Activité 3.1.7.2 :</i> Organiser des rencontres de concertation entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	MJDHPC	Non réalisée	0	5 000	0	L'activité n'a pas eu de financement dans le PTA 2014		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires	
15. CERD	Mettre en œuvre et renforcer les initiatives pour résoudre les conflits entre éleveurs et cultivateurs et pour éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits communautaires	Action 3.1.10 : Création et opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits	Activité 3.1.10.1 : Créer l'observatoire national de prévention et de gestion de conflits (atelier d'adoption des textes, ---)	MJDHPC	La rencontre de concertation entre madame la MDHPC et ses collègues concernés par la question a été organisée le 16.juillet 2014 a Ouagadougou. Les avants projets de textes portant création, attributions et fonctionnement de l'observatoire sont élaborés. Les comités interministériels de rédaction et de suivi de l'observatoire sont mis en place	50%	Les différents départements ministériels concernés par la question se sont engagés à accompagner le processus de mise en place de l'observatoire .	16 000	540	3,30%	Le processus de mise en place de l'observatoire devait aboutir à son opérationnalisation effective en 2014, mais le processus a été estompé par les événements politiques de fin octobre 2014. le taux faible de l'exécution financière est du au fait que les comités d'élaboration et de suivi n'ont pas encore été rétribués.	
			Activité 3.1.10.5 : Organiser des ateliers régionaux au profit des chefs des circonscriptions administratives et des personnes ressources en prévention et gestion des conflits (PGC)	MATDS	Non réalisée	0		21 750	0			l'activité prévue dans le PTA n'a pas eu de financement. Toutefois elle a été reprogrammée pour 2015 dans trois régions et le financement est déjà acquis
			Activité 3.1.10.6 : Assurer la formation continue	MATDS	Non réalisée	0%		16 250	0	0%	Manque de financement	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			des cadres du MATS en PGC								
			<i>Activité 3.1.10.7 :</i> Tenir un répertoire des personnes ressources en matière de gestion des conflits par Département, Province et Région	MATDS	En cours de réalisation	50%		800	0		L'activité est à la phase de la collecte des données au niveau déconcentré
(135) 18, 19, 20 et 29. CMW et 10. CERD et 17. CMW et 19.a) CRC/OPSC	Accélérer les efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances à travers tout le pays	<i>Action 3.1.12 :</i> Amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement des actes d'état civil	<i>Activité 3.1.12.1 :</i> Créer dix mille (10.000) nouveaux centres secondaires d'état civil	MATDS	1050 nouveaux centres secondaires d'état civil	26,25%	Les centres d'état civils sont rapprochés des populations	375 000	0		4000 nouveaux centres étaient prévus et seulement 1050 ont été créés
			<i>Activité 3.1.12.2 :</i> Assurer la subvention totale des déclarations et des deux (02) premières copies	MATDS	Non réalisée			0	0		Manque de financement
			<i>Activité 3.1.12.3 :</i> Acquérir des fournitures de bureau pour toutes les structures du SEC	MATDS	500 structures du SEC ont été dotées en machines dactylo	100%	Les structures du SEC accomplissent mieux leur mission	400 000	292 640	73,16%	
			<i>Activité 3.1.12.4 :</i> Mettre en œuvre une stratégie avancée d'enregistrement des faits d'état civil (bureaux mobiles, usage des leaders coutumiers et religieux, enregistrement des	MATDS	L'enregistrement des naissances via le mobile (projet EDEN) est en cours de réalisation	50%		500 000	1 632 797	326,55 %	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			naissances via le mobile)								
			<i>Activité 3.1.12.5 :</i> Acquérir des registres et imprimés pour les centres d'état civil, les TD/TA et les missions diplomatiques et consulaires	MATDS	351 centres d'état civil, 350 TD/TA et 35 missions diplomatiques ont reçus des registres et imprimés	95,43%	Les demandes en acte d'état civil sont satisfaites	1 200 000	373 000	31,08%	
			<i>Activité 3.1.12.6 :</i> Mettre en place une structure de coordination du système d'état civil chargée du suivi et de l'évaluation	MATDS	Un décret a été adopté en conseil des ministres et la mise en place d'un comité de pilotage est en cours	50%		150 000	0		
135. (124, 125, 127, 131)	Poursuivre les actions et la mise en œuvre des politiques pour la réalisation des droits à la santé et à l'éducation	<i>Action 3.1.14 :</i> Amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité	<i>Activité 3.1.14.1 :</i> Poursuivre la transformation des Centres de santé et de promotion sociale en Centres médicaux	MS	Non réalisée			0	0		Le projet de transformation des CSPS en CM couvre la période 2013-2017. pour l'année 2013, 37 CSPS ont été transformé en CM.
			<i>Activité 3.1.14.2 :</i> Equiper les centres médicaux en matériel de travail adéquats	MS	Non réalisée			0	0		
			<i>Activité 3.1.14.3 :</i> Adopter et mettre en œuvre la carte	MS	Non réalisée			0	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			sanitaire								
		Action 3.1.15 : Amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base	Activité 3.1.15.1 : Construire par an 270 Centres d'éveil et d'éducation préscolaire	MENA	Les conventions sont signées pour la construction de 52 salles de classe pour le préscolaire et 2 383 salles pour le primaire; les entreprises sont installées pour la plupart	45%		2 064 150	28 475 908	65,95%	
	Activité 3.1.15.2 : Construire par an 4 481 salles de classe pour l'enseignement primaire		MENA	41 108 694							
	Activité 3.1.15.3 : Construire par an 2 540 salles de classe pour l'enseignement post-primaire		MENA	42 CEG en construction et 67 en attente d'attribution de marché	45%	Les capacités d'accueil des élèves au post primaire sont renforcées	23 495 000	5 450 000	23,19%		
	Activité 3.1.15.4 : Recruter et former par an 5 276 enseignants du primaire		MENA	2 800 élèves maitres et 4 800 IAC sont recrutés	100%		1 688 320	1 688 320	100%		
	Activité 3.1.15.5 : Recruter et former par an 1 044 enseignants du post-primaire		MENA	641 enseignants du post-primaire ont été recrutés et formés	25,64%		334 080	23 733	7,10%		
	Activité 3.1.15.6 : Recruter et former par an 323 moniteurs et éducateurs des jeunes enfants du préscolaire		MENA	215 moniteurs et éducateurs ont été recrutés et formés	66,56%		103 360	0			

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 3.1.15.8 :</i> Construire par an 55 Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)	MENA	5 CEBNF construits	30%	Les capacités d'accueil dans les CEBNF sont renforcées	300000	0		
			<i>Activité 3.1.15.9 :</i> Construire 85 "Bissongo" par an	MENA/MASSN	Données non disponibles			0	0		
Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains								0	0		
135. (21, 28, 29,30, 31, 32, 33,34) et 15. CAT et 14. CERD	Accélérer les efforts en vue de permettre à la Commission Nationale des Droits humains de mener effectivement des activités et renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris	<i>Action 3.2.1 :</i> Renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la CNDH	<i>Activité 3.2.1.1 :</i> Renforcer les capacités des commissaires et du personnel de la CNDH en droits humains de base et en droits humains spécifiques par 4 sessions de formation	CNDH	les commissaires et le personnel de la CNDH ont été formés sur les droits humains de base et la protection des droits humains ; sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions des droits de l'homme en général, ainsi que les aspects pratiques, conceptuels et procéduraux concernant l'organisation et le fonctionnement avec efficacité d'une INDH; sur les visites des lieux de détention et la lutte contre la torture..	75%	Les commissaires et le personnel de la CNDH ont améliorés leur niveau de connaissance sur les droits.	20 745	25 310	122%	
			<i>Activité 3.2.1.2 :</i> Organiser deux voyages d'étude dans un pays et auprès de la coordination des INDH à Genève au profit du bureau de la CNDH	CNDH	Un voyage d'études de 6 commissaires a été organisé au Togo du 5 au 9 janvier 2015	50%	Les six commissaires se sont inspirés du fonctionnement de la CNDH du Togo	14 000	5 347	38,20%	Un voyage sur deux a été réalisé

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 3.2.1.6 :</i> Elaborer les rapports annuels de la CNDH	CNDH	Non réalisée	0		6000	0		
			<i>Activité 3.2.1.7 :</i> Elaborer et adopter le plan stratégique de la CNDH	CNDH	Le plan stratégique de la CNDH a été élaboré	80%		10 000	14 000		L'atelier de validation du plan est prévu pour le 16 avril 2015
135.26 et 18.CERD	Continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle	<i>Action 3.2.2 :</i> Renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile	<i>Activité 3.2.2.1 :</i> Renforcer l'appui technique et financier du MDHPC à la société civile	MJDHPC	un appui financier a été accordé à 12 OSC sur 47 demandes. 11 appuis techniques sur 12 ont été apportés aux OSC	100,00%	38,98% des OSC qui ont sollicité un appui technique et/ou financier ont pu obtenir satisfaction	15 000	0		le taux d'insatisfaction tient au fait que certaines demandes ne remplissent pas les conditions exigées et à l'insuffisance du budget alloué
			<i>Activité 3.2.2.2 :</i> Renforcer l'appui technique du MATS à la société civile	MATDS	Non réalisée			250 000	0		
			<i>Activité 3.2.2.3 :</i> Organiser 50 sorties de suivi des activités des OSC	MATDS	Non réalisée			25 000	0		
			<i>Activité 3.2.2.4 :</i> Former des acteurs de la société civile sur la prévention et la gestion des conflits électoraux	MATDS	Non réalisée			45 000	0		
			<i>Activité 3.2.2.5 :</i> Organiser par an une (01) session du cadre de concertation Etat-OSC	MATDS	Une session de concertation a été organisée	100%		50 000	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 3.2.2.6 :</i> Organiser un atelier de diffusion de la loi modificative sur la liberté d'association auprès des OSC	MATDS	Non réalisée			25 000	0		Le projet de loi a été validé mais n'est pas encore adopté
13. et 17.CRC/OPSC	Préciser le mandat du CNSPDE (actuel CNE) et créer des mécanismes efficaces de coordination de l'action des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant et allouer au Secrétariat permanent des ressources humaines, techniques et financières suffisantes	<i>Action 3.2.4 :</i> Application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat permanent	<i>Activité 3.2.4.1 :</i> Opérationnaliser les nouveaux textes du CNE	MASSN	Les treize conseils régionaux du CNE ont tenu leur session	100%		15 517	15 517	100%	Certaines structures membres du CNE n'ont pas pu désigner leurs représentants, ce qui n'a pas permis la tenue de la session annuelle du CNE
35., 37., 39.CRC/OPSC	Assurer la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes permettant de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	<i>Action 3.2.6 :</i> Opérationnalisation de la ligne 116 pour la dénonciation des cas de traites et pratiques assimilées	Activité 3.2.6.1 : Créer des antennes relais de la ligne 116 sur toute l'étendue du territoire burkinabè	MASSN	4 antennes ont été créées dans 4 régions (Ouaga, Bobo, Zorgho, Dori)	30,80%		3 375	0		2 bâtiments ont été restaurés Ouaga et à Bobo en vue de l'accueil transitoire de certains cas signalés par le n° vert
		<i>Action 3.2.7 :</i> Renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des	Activité 3.2.7.1 : Tenir toutes les sessions statutaires du Comité National de Vigilance et de surveillance (CNVS) et des Comité régionaux	MASSN	La session annuelle du CNVS et les sessions des CRVS ont été tenues	100%		10 000	10 900	109%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		pratiques assimilées	de Vigilance et de surveillance CRVS								
			Activité 3.2.7.2 : Prendre en charge annuellement mille (1.000) enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance	MASSN	530 enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance ont été pris en charge	53%	Amélioration de la situation des 530 enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance	250 000	11 639	5%	Le budget prévu n'a pas été acquis entièrement
135.68	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme national de prévention efficace de façon à améliorer les conditions de vie des détenus, qu'il s'agisse des conditions matérielles de leur détention ou de leurs droits reconnus par la loi, notamment du droit à un procès équitable	Action 3.2.8 : Humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux	Activité 3.2.8.3 : Construire ou réaménager par an deux (02) unités de police judiciaire conformes aux normes internationales par région	MATDS	Données non disponibles			0			
			Activité 3.2.8.5 : Améliorer le fonctionnement des infirmeries dans les maisons d'arrêt	MJDHPC	Non réalisé			0			
			Activité 3.2.8.7 : Construire par an deux (02) quartiers pour mineurs et femmes dans les maisons d'arrêt	MJDHPC	Deux quartiers pour mineurs et femmes ont été construits à Banfora et à Kongoussi	100%	La séparation catégorielle est effective dans les maisons d'arrêts et de correction de Kongoussi et Banfora	100 000			

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 3.2.8.8 :</i> Former le personnel pénitentiaire sur les droits des détenus	MJDHPC	60 GSP ont été formés sur les standards des nations unies sur la protection des droits des personnes détenues et sur les règles de Bangkok sur la protection spécifique des femmes détenues. 26 Directeurs des maisons d'arrêts et de correction ont été formés sur la protection des droits des personnes détenues à Koudougou	100%	Les GSP ont partagé les bonnes pratiques en matière de protection des personnes privées de liberté et le niveau de leur connaissance dans ce domaine s'est amélioré. Les Directeurs des Maisons d'arrêts ont identifiés les contraintes juridiques et matérielles de la réalisation des droits des personnes privées de liberté	5 665			Les 60 GSP ont été formés lors des visites professionnelles des lieux de détention à l'occasion de la rencontre de restitution des conclusions
			<i>Activité 3.2.8.10 :</i> Organiser annuellement dans chacune des treize (13) régions une visite de lieux de détention	MJDHPC	Deux visites des lieux ont été organisées dans six régions (Cascades, Est, Centre-est, Centre-Ouest, Plateau central, Centre-sud). La visite inaugurale a eu lieu à la MACO	50%	Le constat des conditions de la détention a été fait dans les maisons d'arrêts et les unités de police judiciaire et des	28 100	28 100	100%	Deux sessions ont été réalisées dans six régions en lieu et place d'une session dans treize régions en vue de se rapprocher du monitoring des Nations Unies qui prescrivent quatre sessions de visite par an dans les mêmes lieux de

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
							plaidoyers ont été faits pour une effectivité des droits des détenus				détention. La seconde session a permis de suivre les efforts consentis par rapport à la première session
Objectif spécifique 3.3 : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains											
(135) 25, 36, 37, 38, 39, 40, 132; 16.CERD; 21.CRC/OPAC ; 13.CRC/OPSC et 25.bCRC/OPSC	Poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains (droits des travailleurs migrants, droits des réfugiés, torture, discrimination raciale, prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, etc.) et l'introduction de l'éducation aux droits humains et à la paix dans les curricula à tous les niveaux scolaires	Action 3.3.2 : Introduction de l'éducation aux droits humains dans les ordres d'enseignement primaire, post primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle	Activité 3.3.2.1 : Généraliser l'enseignement des droits humains au primaire	MJDHPC	Les droits humains sont enseignés dans toutes les écoles primaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015	100%	Les élèves connaissent de mieux en mieux les droits humains	50 000	0		
			Activité 3.3.2.2 : Elaborer et introduire les modules d'enseignement des droits humains dans les ENEP, les ENSP et à l'ENS/UK	MJDHPC	Une rencontre de travail entre le MENA et le MDHPC en vue de l'introduction des modules de droits humains dans les ENEP a été organisée. Sept sessions pour l'introduction de l'EDH dans la formation des élèves maîtres ont été organisées au profit de 4 900 élèves enseignants. Deux sessions pour l'introduction de l'EDH dans la formation des	50%	Les droits humains sont enseignés dans les sept ENEP et à l'ENS/UK à travers des matières d'accueil comme la pédagogie générale	24 960	48 400		les droits humains ne sont encore intégrés comme matière spécifique dans les curricula des ENEP et à l'ENS/UK et le processus est en cours pour l'introduction de module spécifiques relatifs aux droits humains dans ces écoles.

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
					élèves encadreurs ont été organisées au profit de 400 élèves encadreurs pédagogiques. Une rencontre de travail entre le MESS et le MDHPC en vue de l'introduction des modules de droits humains à l'UK a été organisée;						
Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains											
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants											
4.1.1. Droits de la femme											
(135) 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 44, 45, 46, 52, 56, 58, 61, 77, 78, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 112 et 19.bCRC/OPSC	Poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre, adopter des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme incluant l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie, les violences domestiques, les mariages forcés conformément à la CEDEF et poursuivre les efforts de lutte contre les discriminations liées au genre	Action 4.1.1 : Promotion et protection des droits des femmes et des jeunes filles	Activité 4.1.1.1 : Elaborer, valider et adopter une politique nationale de promotion et de protection des femmes et des jeunes filles	MPFG	La politique a été élaborée mais non encore adoptée	50%		20 000	0		Le draft est disponible et un atelier de validation est en vue
			Activité 4.1.1.5 : Former annuellement 150 officiers de police judiciaire sur les violences spécifiques (sexuelle, familiale, conjugale, etc.)	MPFG	Non réalisée				0		L'activité n'a reçu de financement et est reporté en 2015

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		Action 4.1.3 : Sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre	Activité 4.1.3.1 : Retirer et réinsérer socialement les femmes accusées de sorcellerie pensionnaires des centres d'accueil	MASSN	98 femmes accusées de sorcellerie ont été retirées des centres et cours de solidarité	100%	Les femmes accusées de sorcellerie sont épanouies et autonome grâce aux AGR	18 000	0		
			Activité 4.1.4.1 : Organiser une caravane de presse sur l'exclusion sociale des personnes accusée de sorcellerie dans les provinces foyers de la pratique	MASSN	Non réalisée			10 000	0		Manque de financement
		Action 4.1.4 : Intensification de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	Activité 4.1.4.2 : Organiser 8 journées de dialogue sociale dans les juridictions coutumières des provinces à forte prévalence pour la promotion de l'abandon de l'exclusion sociale des personnes accusées dans la perspective de la prise de décision par les chefs traditionnels condamnant la pratique	MASSN	Quatre (04) journées de dialogue ont été organisées à Yako, Dakola, Bagassi et Logobou	50%	Engagement ferme de certains chefs traditionnels, mise en place dans chacun des 20 villages de Dakola des groupes de lutte contre l'exclusion sociale des femmes,	7 000	5 597,66	79,96%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 4.1.4.4 :</i> Organiser 2000 sorties de médiation, de renouement des liens familiaux et de retour en famille au profit de 800 victimes accusées de sorcellerie	MASSN	Données non encore disponibles			4 500	0		Activité exécutée par les structures provinciales mais données non encore centralisées
			<i>Activité 4.1.4.5 :</i> Organiser des sessions de formation et de plaidoyer des acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie sur différentes thématiques	MASSN	Trois sessions de formation ont été organisées à Dakola sur la lutte contre l'exclusion sociale et dans le Passoré, le Kourwéogo sur les normes sociales.	100%	60 points focaux formés à Dakola se sont engagés à mener des actions de lutte contre l'exclusion sociale	8 500	8 519,58	100,23%	
			<i>Activité 4.1.4.6 :</i> Organiser une campagne de sensibilisation par an dans les 8 provinces à forte prévalence d'exclusion sociale pour fait de sorcellerie	MASSN	10 théâtre-forum dans le Kourwéogo, 15 causeries dans les Balé et 5 théâtre-forum jeux et émissions radiophoniques dans la Tapoa ont été organisés	37,50%	Les personnes sensibilisées ont reconnu la nécessité d'abandonner cette pratique	100 000	20 740,31	20,74%	
			<i>Activité 4.1.4.7 :</i> Former les acteurs de la collecte des données sur les MGF sur les outils de collecte	MASSN	36 acteurs de la collecte des données ont été formés en suivi-évaluation et le remplissage des fiches	100%	La base de données du SP/CNLPE a été renseignée	4 000	3 930,73	98,26%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 4.1.4.8 :</i> Organiser un atelier national de plaidoyer auprès des ministères en charge de la justice, des droits humains, de la défense, de la sécurité et de la santé en vue de renforcer les mesures légales pour la protection des droits des femmes et des filles	MASSN	Non réalisée	0%		3 000	0		Un avant-projet de loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes et aux filles a été élaboré et validé sous l'égide du MPFG
			<i>Activité 4.1.4.9 :</i> Doter les formations sanitaires cibles du programme conjoint MGF en kits de réparation des séquelles de l'excision	MASSN	200 kits ont été offerts à 51 formations sanitaires à travers le pays	100%	Les formations sanitaires disposent de moyens matériels pour réparer les séquelles de l'excision	16 000	1 222,50	7,64%	Le faible taux d'exécution financière est dû à une surévaluation du budget prévisionnel
			<i>Activité 4.1.4.10 :</i> Organiser 3 sessions de formation au profit des magistrats sur la problématique des MGF	MASSN	Deux sessions de formation sur les MGF ont été organisées au profit de 45 magistrats	66%	Les magistrats se sont engagés à traiter avec diligence les cas de MGF et à sanctionner les auteurs et complices de MGF	21 000	8 127,87	38,70%	Les audiences foraines seront systématisées pour une meilleure prise en charge judiciaire des MGF

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 4.1.4.11 :</i> Elaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	MASSN	En cours de réalisation	25%		22 000	6 500	29,54%	Activité en cours de réalisation par le MJDHPC, un atelier de partage d'expériences a été organisé à Yako. Le processus a été engagé et va se poursuivre en 2015 avec la mise en place d'un comité d'élaboration d'une feuille de route en lieu et place d'une stratégie ainsi que la validation de cette feuille de route
			<i>Activité 4.1.4.12 :</i> Réaliser dix (10) ateliers d'appropriation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie au profit des autorités locales	MASSN	Non réalisée	0%		0	0		Non réalisée parce que la stratégie n'est pas encore élaborée
			<i>Activité 4.1.4.13 :</i> Sensibiliser les acteurs de dix (10) provinces dont sont issues les femmes accusées de sorcellerie	MASSN	Trois conférences publiques ont été organisées à Yako, Bousé et Kombissiri; une tournée cinématographique a été organisée au Passoré, Kourwéogo, Bazega et Bam	40%		18 950	13 700	72,29%	Activités réalisées par le MJDHPC

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
(135) 73, 74, 75, 76,79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 ; 21CAT ; 9.CERD	Poursuivre les efforts de sensibilisation en vue de l'éradication des pratiques coutumières néfastes (mutilations génitales féminines, exclusion sociale, etc.) et engager des procédures judiciaires et des sanctions contre les personnes qui les pratiquent	Action 4.1.5 : Sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés)	Activité 4.1.5.4 : Apporter un appui à l'intégration des modules sur les MGF par la formation des enseignants et la reproduction des supports/guides pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire de neuf (09) provinces (Namentenga, Passoré, Bam, Boulkiemdé, Séno, Oubritenga, Kourwéogo, Sanmatenga et Ganzourgou)	MASSN	Les compétences des acteurs ont été renforcées dans 5 provinces et les supports-guides ont été reproduits	55%	Existence de ressources humaines compétentes pour l'enseignement des modules	25 000	8 527	34,10%	
4.1.2. Droits de l'enfant											
(135)12, 13, 14, 15,16,17,23, 27 et 23CMW	Entreprendre des consultations internes en vue d'accélérer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle législation incluant un mécanisme de suivi évaluation	Action 4.1.7 : Adoption d'un code de protection de l'enfant	Activité 4.1.7.1 : Elaborer, valider et faire adopter un code de protection de l'enfant	MASSN	Un draft du code de protection a été élaboré	50%		5 000	0		La loi sera bientôt introduite au CNT pour son adoption.

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
(135) 66, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 113, 115 et 39CMW ; 22CAT ; 11.CERD ; 23, 25.a, 31.CRC/OPSC	Poursuivre la protection des enfants contre les abus sexuels, l'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie, pédophilie), les châtements corporels, la traite et les pires formes de travail notamment dans les mines et le phénomène des enfants de la rue et recruter, former et équiper des inspecteurs du travail pour lutter contre le travail des enfants	<i>Action 4.1.12 :</i> Adoption et vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	<i>Activité 4.1.12.1 :</i> Adopter la loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfant, la pornographie mettant en scène les enfants	AN	Loi adoptée le 17 avril 2014	100%	Les enfants bénéficient d'une meilleure protection légale	0	0	100%	
		<i>Action 4.1.13 :</i> Renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte contre le travail des enfants	<i>Activité 4.1.13.3 :</i> Organiser un atelier de formation de 20 formateurs des OSC intervenants en matière de travail des enfants	MFPTSS	20 formateurs des OSC intervenant en matière de travail des enfants ont été formés	100%	Les acteurs ont été outillés pour former d'autres acteurs dans leur localité sur les concepts et le cadre juridique relatif au travail des enfants, les droits des enfants et jeunes travailleurs au Burkina Faso, la sécurité et la santé des enfants au travail	1 652	1 652	100%	
			<i>Activité 4.1.13.4 :</i> Relire le décret portant détermination de la	MFPTSS	Décret élaboré, validé et en cours d'adoption	80%		2 000	2 000	100%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso								
			<i>Activité 4.1.13.5 :</i> Organiser un atelier de concertation sur la mise en place d'un système de surveillance du travail des enfants	MFPTSS	L'atelier de concertation a été organisé en avril 2014	100%	Une feuille de route pour la mise en place du système a été élaborée; un groupe de travail pluridisciplinaire pour le suivi de la mise en œuvre de cette rencontre a été mise en place; le processus de mise en place du système est en cours	3 000	3 000	100%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
		<i>Action 4.1.14 :</i> Intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	<i>Activité 4.1.14.1 :</i> Elaborer une stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	MJDHPC	Non réalisée	0%		14 321	0		Des activités préparatoires à l'élaboration de la stratégie ont été réalisées à savoir des rencontres de concertation avec le MASSN et le MFPTSS, une session de formation au profit de 30 membres des Comités locaux de sécurité en matière de prévention et de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites d'orpaillage et de carrières dans la région du Centre-Nord et un plaidoyer à l'intention de 26 agents des inspections de travail . A l'issue des concertations, une nouvelle orientation a été donnée à cette activité; il s'agira d'élaborer une feuille de route en lieu et place d'une stratégie
			<i>Activité 4.1.14.2 :</i> Apporter un appui technique aux directions régionales du travail et de la sécurité sociale (DRTSS)	MFPTSS	Un appui technique a été apporté aux DRTSS du Centre, de la Boucle du Mouhoun, de l'EST et des Hauts-Bassins	100,00%	Les agents des DRTSS sont mieux outillés pour l'élaboration et le rapportage des activités de	1 500	1 182	78,80%	Pour l'année 2014, 4 régions ont été ciblées pour cette activité d'où le taux de réalisation physique de 100%

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
							sensibilisation, de contrôle et de suivi du travail des enfants sur les sites d'orpaillage				
			<i>Activité 4.1.14.4 :</i> Sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	MFPTSS	Données non disponibles			0	0		
			<i>Activité 4.1.14.5 :</i> Retirer les enfants des sites miniers et sensibiliser leurs parents sur les conséquences de l'implication des enfants dans le travail minier	MASSN	5332 enfants ont été retirés des sites miniers	100%		1 995	0	0%	
			<i>Activité 4.1.14.6 :</i> Assurer le fonctionnement du Comité technique de pilotage de suivi de retrait des enfants dans les mines	MASSN	Trois réunions du Comité de pilotage ont été tenues	100%	Fonctionnement effectif du Comité	5 000	1 500	30%	Le taux d'exécution financière s'explique par une surestimation du budget prévisionnel
			<i>Activité 4.1.14.7 :</i> Suivre les enfants retirés des sites miniers	MASSN	5 332 enfants retirés des mines ont été suivis	100%	Les enfants retirés des sites miniers sont pris en charge et réinsérés dans les écoles et	9 960	1 568 004		L'activité s'inscrit dans le cadre d'un projet d'un coût global de 6 000 000 000 pour 4 ans et qui a pris fin en 2014. Le projet a permis de retirer au total 21 000 enfants des mines.

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
							centres de formation				
4.1.4. Droits des migrants											
19.b) CMW	Informers les travailleurs migrants et les membres de leur famille des recours judiciaires et autres qui leur sont ouverts en cas de violation de leurs droits et traiter leurs plaintes le plus efficacement possibles	Action 4.1.17 : Sensibilisation des travailleurs migrants et les membres de leur famille sur les recours judiciaires et autres en cas de violation de leurs droits	Activité 4.1.17.2 : Organiser annuellement la commémoration de la journée internationale des migrants	MJDHPC	Non réalisée	0%		10 000	0		En raison de la suspension des activités suite à l'insurrection populaire, cette activité n'a pas pu se tenir.
25 CAT	Assurer la mise en œuvre de la loi de 2008 qui consacre les droits des réfugiés, y compris le droit au travail et continuer à sensibiliser la population à cet égard	Action 4.1.18 : Renforcement de l'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso	Activité 4.1.18.3 : Organiser six (06) sessions d'initiation aux activités génératrices de revenus au profit des réfugiés	MPFG	Trois sessions ont été organisées à Goudebou, Mentao et Sagniogniogo au profit de 1 120 réfugiés	50%	Création d'activités génératrices de revenu par les réfugiés et amélioration des conditions de vie	5 000	28 000	560%	Le budget a été sous-estimé dans le plan d'actions. Sur une prévision de 5 000 000, 28 000 000 ont été nécessaires pour l'exécution de l'activité.
			Activité 4.1.18.4 : Organiser six (06) sessions de sensibilisation par an sur les droits à l'éducation, à l'emploi et à la santé des réfugiés	MAECR	Non réalisée	0%		5 000	0		
Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels											
4.2.1. Droit à l'éducation											

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
135.10	Entreprendre plus d'efforts en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation	<i>Action 4.2.1 :</i> Amélioration de l'accès universel à l'éducation, notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB	<i>Activité 4.2.1.1 :</i> Former les enseignants des écoles franco arabes	MENA	87 enseignants ont été formés	42,40%		20 000	0		
			<i>Activité 4.2.1.2 :</i> Elaborer des programmes d'enseignement et des manuels scolaires au profit des écoles franco arabes	MENA	Un projet de curricula prévalidé est disponible; les manuels de lecture du Cours élémentaire sont en cours d'élaboration. Ceux du cours préparatoire sont achevés; l'expérimentation est prévue pour l'année scolaire 2015-2016	40%	10 000	0			
			<i>Activité 4.2.1.3 :</i> Etablir un partenariat entre l'Etat et les promoteurs des écoles franco-arabes	MENA	Une convention y relative a été signée entre l'Etat et la Fédération des associations islamiques en juin 2014	100%	5 000	0			
135 (126, 128, 129, 130) et 136.5	Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'amélioration de l'accès des filles et des personnes handicapées à l'éducation, et à lutter contre l'analphabétisme	<i>Action 4.2.4 :</i> Mise en œuvre effective du Programme national d'accélération de l'alphabetisation (PRONAA) et des campagnes spéciales d'alphabetisation	<i>Activité 4.2.4.3 :</i> Apporter par un appui financier à dix (10) structures mettant en œuvre des formules alternatives d'éducation non formelle	MENA	Des fonds ont été alloués à 5 associations mettant en œuvre la stratégie de scolarisation accélérée à passerelles	50%	Les associations bénéficiaires s'investissent davantage dans la mise en œuvre de la stratégie	140 000	109 000	77,85%	
136 (133)	Poursuivre la démarche positive adoptée dans le domaine de l'éducation, notamment en assurant la gratuité de l'enseignement primaire et post	<i>Action 4.2.7 :</i> Renforcement des politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire	<i>Activité 4.2.7.1 :</i> Etendre et renforcer le programme de cantine scolaire	MENA	12311 écoles sur 13204 ont été dotées en vivres	93,24%	Les capacités des cantines scolaires ont été renforcées	15 600 000	15 600 000		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
	primaire et en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires		<i>Activité 4.2.7.2 :</i> Rendre effective la gratuité de l'enseignement de base dans les 135 communes identifiées	MENA	Non réalisée			0	0		
4.2.2. Droit au travail											
135.114 ; 136.4	Continuer à soutenir la création d'emploi chez les jeunes	<i>Action 4.2.8 :</i> Accélération de la création d'emplois en faveur des jeunes	<i>Activité 4.2.8.2 :</i> Recruter des jeunes et des associations pour des travaux HIMO	MJFPE	7 900 jeunes ont été recrutés sur financement du PSCE/JF	64%	Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et réduction du taux de chômage	2 294 000	2 294 000		
		<i>Action 4.2.9 :</i> Renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes	<i>Activité 4.2.9.1 :</i> Financer des microprojets des jeunes	MJFPE	3516 micro-projets ont été financés à travers le FAIJ, le FASI et le FAPE	109,87%		3 019 215	3 202 466	102,75 %	
			<i>Activité 4.2.9.2 :</i> Renforcer les fonds de financements	MEF	Les fonds de financement ont été renforcés	100%		1 000 000	1 000 000	100%	
			<i>Activité 4.2.9.3 :</i> Former des jeunes en entrepreneuriat	MJFPE	90 jeunes ont été formés	100%		10 000	5 307	53%	
			<i>Action 4.2.10 :</i> Relecture et mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (PNE)	<i>Activité 4.2.10.1 :</i> Relire la PNE et son Plan d'actions opérationnel	MJFPE	La relecture de la politique est en cours	25%		35 000	3 500	10%
4.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant											
135 (116, 118)	Continuer à accorder un rang de priorité aux politiques et aux programmes destinés à éradiquer la pauvreté et le sous-développement	<i>Action 4.2.11 :</i> Renforcement de l'auto-emploi dans le secteur informel	<i>Activité 4.2.11.1 :</i> Encourager l'émergence des petites et moyennes entreprises (PME) artisanales (aide à	MJFPE	Des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées pour renforcer les compétences des acteurs du domaine	100%		50 000	36 710	73,42%	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
	et à assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels		la production, à la vente et au financement)								
		Action 4.2.12 : Renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural	Activité 4.2.12.1 : Approvisionner les producteurs agricoles en semence améliorée	MARHA SA	14 357,23 tonnes de semences améliorées sur une prévision de 18 665,65 tonnes ont été distribuées aux producteurs	76,92%	Augmentation de la production céréalière	7 400 000	7 400 000	100%	
			Activité 4.2.12.2 : Mettre en place un fonds de développement agricole	MARHA SA	Un fonds de développement agricole a été mis en place			25 000	0		L'activité a été réalisée dans le cadre de l'action « Développement de l'entreprenariat agricole »
			Activité 4.2.12.4 : Renforcer les capacités et l'organisation des acteurs du sous-secteur de l'élevage	MRA	7 sessions de formations en vue du renforcement des capacités techniques des acteurs du sous-secteur de l'élevage ont été organisées; 10 sessions de formation en vue du renforcement des capacités opérationnelles des acteurs ont été organisées	100%	Amélioration de la production animale	0	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
135 (117, 119,	Poursuivre la priorisation des politiques en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de sorte à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales	Action 4.2.13 : Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement	Activité 4.2.13.1 : Accroître les points d'eau potable en milieu rural	MARHA SA	Sur une prévision de 2 889 ouvrages d'eau potable, 2 950 ont été réalisés et réhabilités en milieu rural	102,10%	Amélioration du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	16 303 894	22 768 200	124,38 %	Le dépassement s'explique par une sous-estimation. Outre les réalisations d'accès à l'eau potable, 42 243 ouvrages d'assainissements ont réalisés et réhabilités sur une prévision de 66 076 ouvrages, soit un taux de réalisation de 63,93%
			Activité 4.2.13.2 : Accroître les points d'eau potable en milieu urbain	MARHA SA	La capacité de production en eau potable a augmenté de 14 208 m3/s sur une prévision de 17 604 m3, soit 81%. la capacité de stockage en eau potable a augmenté de 5 300 m3 sur une prévision de 7 850m3 soit 88%. 590 km de raison ont été posés sur une prévision de 817 km soit 79%. 26 059 branchements particuliers ont été réalisés pour une prévision de 23 559 soit 111%. 211 bornes fontaines ont été réalisées pour une prévision de 250 soit 84%	84,60%	Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est amélioré	12 036 000	17 175 000	142,69 %	
4.2.4. Droit à la santé											
135 (120, 122)	Poursuivre les efforts d'amélioration des services de santé pour tous en allouant des ressources financières et humaines au secteur	Action 4.2.14 : Amélioration de l'accès aux services de santé pour tous	Activité 4.2.14.1 : Maintenir et renforcer le niveau des crédits alloués au secteur de la santé	MS	194 163 894 036 f CFA ont été alloués au secteur de la santé	100%	La prise en charge sanitaire de la population est améliorée	178 599 000	194 163 894	108,70 %	

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
	de la santé, en mettant l'accent sur les mesures et traitements de prévention.		<i>Activité 4.2.14.2 :</i> Recruter et former 7941 personnels de la santé	MS	2151 agents (177 médecins et pharmaciens, 967 agents de santé sur mesures nouvelles et 1 007 agents de santé sur concours directs) ont été recrutés et formés	108,36%	La prise en charge sanitaire de la population est améliorée	11 329 000	0		
			<i>Activité 4.2.14.3 :</i> Construire et équiper 284 centres médicaux	MS	Non réalisée	0		7 025 848	0		
			<i>Action 4.2.15 :</i> Renforcement des mesures de prévention	MS	<i>Activité 4.2.15.1 :</i> Organiser par an 01 campagne de sensibilisation pour la promotion d'une meilleure hygiène de vie	Une campagne d'information sur la maladie à virus Ébola a été organisée	100%	La population a été sensibilisée et applique les mesures à prendre pour éviter la maladie	20 000	0	
135 (121, 123)	Renforcer et développer les programmes globaux pour offrir des services en matière de santé sexuelle et génésique (reproductive) aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui sont les plus vulnérables, telles les femmes rurales	<i>Action 4.2.16 :</i> Renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction	<i>Activité 4.2.16.1 :</i> Mener des campagnes de dépistage sur le cancer de col de l'utérus, de sein etc.	MS	Les campagnes ont été menées de façon routinière dans les centres de santé (CMA, CHR, CHU) par les associations	100%		16 000	0		
			<i>Activité 4.2.16.2 :</i> Organiser des plaidoyers pour le financement de la prise en charge des cancers	MS	Des plaidoyers sont effectués par les associations de lutte contre le cancer	100%		5 000	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 4.2.16.3 :</i> Assurer la prise en charge gratuite des cas de paludisme grave chez les femmes enceintes et chez les enfants de 0 à 5 ans	MS	La prise en charge gratuite des cas de paludisme grave chez les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans a été faite en routine dans les formations sanitaires avec l'appui du Fonds Mondial	100%		1 000 000	0		
			<i>Activité 4.2.16.4 :</i> Renforcer l'allocation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exemption du paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans	MS	Non réalisée			500 000	0		L'exemption du paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans est en expérimentation dans 5 districts et 3 communes du Burkina avec l'appui des ONG comme Terre des Hommes, Help et ACF. Pour l'heure au niveau du Ministère, la stratégie a été élaborée mais elle n'est pas encore adoptée. La phase pilote arrive à terme en juin 2015. La priorité actuelle du ministère est de préserver les acquis dans les zones pilotes.
			<i>Activité 4.2.16.5 :</i> Etendre les prestations fournies pendant la semaine de la planification familiale à toutes les communes	MS	La stratégie a été menée en mai 2014 et a permis de toucher 55 602 femmes dont 26 000 nouvelles utilisatrices de méthodes de planification familiale.	100%	La prévalence contraceptive est améliorée	139 692	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			<i>Activité 4.2.16.6 :</i> Mener des campagnes de sensibilisation dans les 13 régions sur les moyens de contraception	MS	Les campagnes ont été menées en routine par les agents de santé et les OBCE par le biais de la contractualisation.	100%	La prévalence contraceptive est améliorée	15 000	0		
Objectif spécifique 4.3 : Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques											
<i>4.3.1. Participation à la direction des affaires publiques</i>											
135 (49 et 57)	Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	<i>Action 4.3.1 :</i> Amélioration de la participation des femmes aux sphères de décision	<i>Activité 4.3.1.1 :</i> Former 500 femmes des partis politiques en communication, organisation de campagne, mobilisation des ressources et en leadership politique	MPFG	Non réalisée	0%		20 000	0	0%	Manque de financement
<i>4.3.2. Egalité et non-discrimination</i>											
135.64	Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l'accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées	<i>Action 4.3.2 :</i> Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées	<i>Activité 4.3.2.1 :</i> Accélérer l'adoption des textes instituant l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Burkina Faso	MFPTSS	Non réalisée	0%		15 000	0		Les projets de textes sont élaborés et en attente d'être adoptés par le Conseil des Ministres
			<i>Activité 4.3.2.2 :</i> Réaliser une étude organisationnelle et financière d'un CNAM	MFPTSS	Non réalisée			20 000	0		Cette activité est liée à l'adoption des textes sur l'AMU
			<i>Activité 4.3.2.3 :</i> Mettre un système performant de gestion du RAMU-	MFPTSS	Non réalisée	0%			145 000	0	0%

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
			BF								
			<i>Activité 4.3.2.4 :</i> Développer un système de communication sur l'AMU	MFPTSS	Non réalisée	0%		19 000	0	0%	Cette activité est liée à l'adoption des textes sur l'AMU
			<i>Activité 4.3.2.5 :</i> Organiser des campagnes de sensibilisation de formation des professionnels de soin et des acteurs mutualistes sur l'AMU	MFPTSS	non réalisé	0%		70 000	0	0%	Cette activité est liée à l'adoption des textes sur l'AMU
4.3.3. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants											
135. (69, 70, 72) ; 19CAT	Améliorer les conditions de détention et le droit à un procès équitable des détenus et prendre en compte les normes des Nations Unies sur le traitement des femmes détenues	<i>Action 4.3.3 :</i> Renforcement des visites d'inspection des lieux de détention	<i>Activité 4.3.3.1 :</i> Mener des visites d'inspection dans les lieux de détention	MJDHPC	7 établissements pénitentiaires ont été contrôlés	100%	Les détenus bénéficient d'une amélioration de leur condition de détention	5 000	7 000	140%	Le dépassement s'explique par une sous-estimation du budget
		<i>Action 4.3.5 :</i> Renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires	<i>Activité 4.3.5.2 :</i> Organiser annuellement une session de sensibilisation au profit des gardes de sécurité pénitentiaire sur les droits des détenus	MJDHPC	60 GSP ont été formés sur les standards des nations unies sur la protection des droits des personnes détenues et sur les règles de Bangkok sur la protection spécifique des femmes détenues. 26 Directeurs des maisons d'arrêts et de correction ont été formés sur la protection des droits des personnes détenues à Koudougou	100%	Les responsables des maisons d'arrêt et de correction ont relevé des difficultés liées au respect des droits des personnes détenues et proposent la relecture du	5 000	0		

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
							Kiti AN-103 du 1er décembre 1988				
8.CAT ; 6., 7, 8.a-b)CERD; 23CRC/OPAC ; 9.et27.29.CRC/OPSC	Accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser la torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants de manière autonome, en veillant à ce que les définitions de ces infractions soient conformes aux conventions y relatives.	Action 4.3.6 : Criminalisation de la torture, de la discrimination raciale, de la vente d'enfants et de la prostitution des enfants dans la révision du code pénal en cours	Activité 4.3.6.1 : Mener un plaidoyer en faveur de la criminalisation de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants dans le code pénal en relecture	MJDHPC	La loi portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants a été adoptée le 17 avril 2014 par l'AN	100%	Les enfants bénéficient d'un cadre juridique protecteur contre la vente, la pornographie et la prostitution	5000	0	0%	La loi ayant été adoptée, le plaidoyer n'a plus été mené
10(a-c) 12, 14, 16 CAT	Prendre des mesures immédiates et efficaces de prévention et de répression de la torture et des mauvais traitements	Action 4.3.7 : Adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	Activité 4.3.7.1 : Adopter et vulgariser la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	MJDHPC	La loi portant prévention et répression de la torture a été adoptée le 27 mai 2014 et vulgarisée au cours de huit sessions dans 7 régions au profit des acteurs de la chaîne pénale	100%	Les populations bénéficient d'une meilleure protection contre la torture et des pratiques assimilées	4048	4 048		Deux sessions de vulgarisation ont été financées par le PRGP et les 6 autres sessions ont été réalisées à l'occasion des visites des lieux de détention alors qu'aucun budget n'était prévu en 2014 dans le plan d'actions EPU

Référence des recommandations	Substance de la recommandation	Actions	Activités programmées en 2014	Structure responsable	Résultats atteints	Taux de réalisation physique	Résultats d'effet	Budget prévisionnel (millier de F CFA)	Coût de réalisation (millier de F CFA)	Taux d'exécution financière	Commentaires
						62,24%		332 694 473	281 351 855	84,56%	